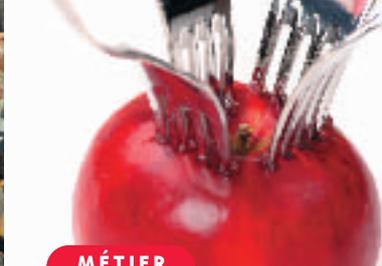




ACTU

8 février :
une journée stimulante



MÉTIER

De Charybde en Pécresse



MONDES UNIVERSITAIRES

Plan campus



SNESUP POINT.COM

Le SNESUP, pour vous

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 562 FÉVRIER 2008

e s n e s u p

snes **U**.p-fsu

DOSSIER

Écoles/Université : dépasser le dualisme

**La LRU à l'épreuve des urnes :
de premiers résultats encourageants**

voir page 8



[REJOIGNEZ
LA CASDEN]

La banque de tous les personnels
de l'Éducation Nationale,
de la Recherche et de la Culture



COMME PLUS
D'1,4 MILLION DE
VOS COLLÈGUES,
découvrez les offres
CASDEN Banque
Populaire qui vous
sont réservées...

et venez jouer sur
www.pause-casden.fr*

Pour en savoir plus sur notre offre
de bienvenue, renseignez-vous dans
une agence Banque Populaire ou une
Délégation Départementale CASDEN,
ou connectez-vous sur www.casden.fr
et www.banquepopulaire.fr.



Les universités votent aussi !

→ par Jean Fabbri,
secrétaire général

Dans la formidable bataille dont l'enjeu porte sur la conception et les moyens de la recherche et des formations post-bac, nous sommes entrés depuis quelques semaines dans une nouvelle phase.

Bien avant l'élection de l'actuel président de la République, les coupes et orientations budgétaires, le prétendu « pacte recherche » tendaient à fixer un cap, utilitariste, de renoncement à l'objectif de progrès socialement partagés des avancées scientifiques.

Le SNESUP n'a cessé de contester ces orientations et le dépérissement qu'induisaient le sous-financement chronique et l'étroit pilotage technocratique de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La loi LRU change la dimension du débat et des enjeux. Avec un arsenal idéologique 100 % libéral, le gouvernement vise le démantèlement des liens recherche/formation et celui des organismes de recherche. Les libertés scientifiques des chercheurs et des universitaires au sein d'institutions ouvertes sur la cité et sur le monde sont dans le viseur du pouvoir. La logique managériale de la loi LRU est la déclinaison locale de cette conception politique. Durant 8 mois, le gouvernement a utilisé tous les



moyens pour décourager toute contestation, pratiquant un schéma utilisé sur d'autres plans : retraites, pouvoir d'achat, justice, fiscalité. Notre syndicat a investi tous les terrains pour résister à cette déferlante, solidariser les personnels et les étudiants – ce ne fut pas et ce n'est pas facile – afin de construire une alternative à l'« accompagnement » de cette loi.

Porter clairement les valeurs du service public, faire que tous les collègues, amenés à voter, un jour ou l'autre, pour la constitution des CA, puissent exprimer avec détermination la contestation de la loi LRU, est l'objectif des initiatives que nous construisons – memorandum, 8 février – ou soutenons : assemblée des DU le 4 mars, dispositif d'États généraux. Comme les scrutins municipaux et leurs résonances nationales, cette nouvelle phase qu'est le vote des universitaires et chercheurs dans les établissements va déterminer l'impact de nos revendications sur le gouvernement. Les résultats du Mans, de Dijon, de Paris VI... vont compter. Ils s'ajoutent aux manifestations et grèves unitaires qui se profilent dans l'ensemble du secteur éducatif et celles pour les retraites et les salaires. Paris le 14 février

ACTUALITÉ 4

- Le sarkozysme est un cléricanisme
- 8 février : une journée stimulante
- CoNRS : élections 2008
- Des négociations salariales bien mal engagées

MÉTIER 7

- De Charybde en Pécresse
- La défiscalisation des heures complémentaires

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- La LRU à l'épreuve des urnes

DOSSIER 9

Écoles/Université : dépasser le dualisme

Les besoins en qualification de cadres de haut niveau ne peuvent être précisément estimés branche par branche. Les soubresauts des politiques économiques et industrielles en France et en Europe ont leur part de responsabilité dans ces aléas de la prévision.

Au niveau de la formation de ces cadres, l'actuel paysage des écoles et des grandes écoles est dominé par la « culture de la sélection ». Il peine à céder du terrain à la « culture de l'innovation ». Cependant des évolutions se dessinent en ce sens visant à dépasser le traditionnel dualisme du système français.



MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Entretien avec Jacques Moret, président de la CP-CNU
- Français Langue Étrangère
- Dix campus : une organisation hiérarchique

ÉCONOMIQUE ET SOCIAL 19

- La pensée unique contée par Jacques Attali

ENTRETIEN 20

- avec Patrick Simon

INTERNATIONAL 21

- Enseignement supérieur allemand

CULTURE 22

- Entretien avec Jean-François Tealdi

SNESUP POINT COM 23

- Le SNESUP pour vous

ÉPHÉMÉRIDE

Dépôt des dossiers d'avancement et de congés de recherche dans les établissements

22 FÉVRIER

Conférence du Mouvement de la Paix – « 22 février 1948-22 février 2008 : soixante années du mouvement de la paix » (École normale supérieure)

4 MARS

Assemblée des directeurs d'unités de laboratoires et d'instances scientifiques – Paris – Collège de France. Rassemblement

12-13 MARS

Colloque « Précarité » organisé par la FSU

DU 17 MARS 2008

AU 14 AVRIL 2008

Élections au Comité national de la recherche scientifique

20 MARS

Commission administrative nationale

2-3 AVRIL

Congrès d'Études du SNESUP en commun avec le Conseil syndical national du SNCS à Paris

Vigilance sur la date de publication des emplois d'enseignants chercheurs, non connue à ce jour

LAÏCITÉ

Le sarkozysme est un cléricanisme

→ par Evelyne Bechtold-Rognon, agrégée de philosophie

Réviser la loi de 1905 c'est s'attaquer au fondement du pacte social français.

Les propos tenus par Nicolas Sarkozy lors de son voyage à Rome ne sont ni accidentels ni anecdotiques. Ils sont en cohérence avec sa vision politique qui consiste à récuser les valeurs qui fondent le pacte social français.

La laïcité s'inscrit dans une conception globale de l'État et de la politique. Si on considère que la priorité doit être de préserver la liberté individuelle, on a le souci premier de protéger la vie privée et professionnelle des intrusions de l'État. Ainsi, les démocraties anglo-saxonnes ont des relations entre l'Église et l'État une vision fondée sur la tolérance et le respect du pluralisme religieux. Elles sacralisent les libertés individuelles : religieuse, culturelle et surtout économique. Nicolas Sarkozy, ici comme ailleurs, fait peser sur les individus la responsabilité de leur situation. S'inspirant du modèle américain (décrit par Max Weber⁽¹⁾), il affirme que celui qui s'enrichit est aimé par Dieu. L'idéal humain est de travailler plus pour gagner plus... dans l'au-delà.

C'est l'idéal sarkozyste de valorisation du travail, sa condamnation morale de la pauvreté, son obsession à individualiser les situations⁽²⁾ ?

À l'inverse, la laïcité à la française est une conception qui veut garantir l'égalité absolue des citoyens, en s'opposant à la liberté naturelle, qui n'est rien d'autre que le droit du plus fort, la liberté du renard dans le poulailler. Cet idéal d'État républicain considère que c'est la loi qui crée la liberté, et que l'égalité est la condition même d'existence de la démocratie. Cette différence explique la différence de politiques à l'égard des populations issues de l'immigration: une tradition communautariste, où le droit à la différence de chacun est inaliénable et doit être protégé, et une approche intégrationniste, qui veut créer des semblables, qui redoute que « le droit à la différence ne conduise à la différence des droits »⁽³⁾.



© Tangi Bentin/Flickr

La loi de 1905 a été une loi de rupture. Contrairement à ce qu'affirme le président dans le discours du Latran, elle a été une loi de conciliation, garantissant le libre exercice des cultes tout en renvoyant la religion dans l'espace privé. Elle n'a pas pris une ride, et toute tentative de révision représenterait un risque majeur de fissurer les bases de notre

vivre ensemble.

La laïcité s'oppose au cléricanisme qui cherche à imposer au sein de l'État en général et de l'école en particulier des doctrines étrangères à ses valeurs. En ce sens, le sarkozysme est un cléricanisme⁽⁴⁾. Historiquement, le combat

La laïcité s'oppose au cléricanisme qui cherche à imposer au sein de l'État en général et de l'école en particulier des doctrines étrangères à ses valeurs.

laïque s'est développé contre deux types d'influences, notamment à l'école: celle des religions et celle du patronat. Lorsque le Medef souhaite intervenir dans les programmes scolaires et former les jeunes à l'esprit d'entreprise et de concurrence, lorsque le président de la République préfère la morale des prêtres à celle des instituteurs, on voit que l'antagonisme perdure.

L'engagement laïc doit être de réhabiliter le sens du collectif contre les formes d'individualisme que prône l'idéologie libérale. ●

(1) *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* paru en 1905.
 (2) Même si par ailleurs le protestantisme est aussi un puritanisme, qui réprovoque l'ostentation...
 (3) Henri Pena-Ruiz, *Qu'est-ce que la laïcité?* Gallimard, Paris, 2003.
 (4) Voir la pétition lancée par la Ligue de l'enseignement: <http://www.appel-laique.org/>

Pour signer la pétition sur la laïcité : <http://www.appel-laique.org/index.php>

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
 78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
 Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :
 Guy Odent

Rédacteurs en chef :
 François Bouillon, Gérard Lauton,
 Anne Mesliand

Rédacteur en chef adjoint :
 Alain Policar

Coordination des rédactions :
 Jean Fabbri, Anne Mesliand

Secrétariat de rédaction :
 Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III 507698 D 73
ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
 CAG, Paris

Impression :
 SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

Régie publicitaire :
 Com d'habitude publicité,
 Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Ce numéro comporte deux suppléments : fiches syndicales

Illustrations de couverture : © Millis/fotolia.com

8 février : une journée stimulante

→ par Anne Mesliand

Le succès de la journée a permis de prendre le pouls des résistances et d'ouvrir des perspectives, vers des propositions et des avancées concrètes.

Le 8 février, la rencontre nationale organisée à l'initiative des principales organisations syndicales et collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche⁽¹⁾ a rassemblé plus de 150 universitaires et chercheurs venus d'une soixantaine d'universités au moins. Malgré les dégâts occasionnés par les politiques précédentes et face à l'avalanche d'attaques, de nombreuses initiatives expriment la résistance des collègues : ainsi les motions votées par les sections du CNU⁽²⁾ contre certains aspects de la loi, notamment le décret sur les comités de sélection. La remise en cause des commissions de spécialistes constitue un véritable séisme dans les établissements, toute génération confondue, et les jeunes enseignants-chercheurs sont de plus en plus présents dans les mobilisations. Cette résistance met en avant les dimensions collectives de nos métiers, contre la volonté de mise en concurrence y compris des individus. Que la qualité scientifique et pédagogique relève d'une logique collective fut réaffirmé fortement. Tant vis-à-vis de l'opinion que de nos collègues, il faut répondre au pilonnage contre l'université, à son image dégradée dans l'opinion, au discours selon lequel elle serait le lieu et la cause de l'échec. Notre campagne publique doit être axée sur la

▼
 Cette résistance
 met en avant
 les dimensions
 collectives
 de nos métiers.
 ▲

mise en danger par les politiques libérales de la formation des jeunes, à l'encontre des besoins du pays d'élites formées par la recherche. La demande sociale d'éducation est source de contradictions pour le gouvernement, et de questions parfois conflictuelles dans notre milieu – par exemple la sélection... Mais la dénonciation idéologique ne peut être dissociée de propositions concrètes, tant est grande l'insatisfaction de nos collègues du fonctionnement actuel de l'université. Si le mouvement pour sauver la recherche a permis de constituer un fonds commun de propositions, ce travail doit se poursuivre et se concrétiser pour l'enseignement supérieur.

VERS DES ETATS GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'idée, formulée par Alain Trautmann, d'Etats généraux de l'enseignement supérieur, s'appuyant sur une construction fortement décentralisée autour d'un site web, rejoint cette préoccupation. Elle a nourri un débat fructueux, mettant en évidence la nécessité d'une réflexion globale incluant la recherche, et l'articulation nécessaire et féconde du local et du national, tant dans la réflexion et l'élaboration de propositions que dans les luttes. En effet, la période nous impose de ne négliger aucun terrain

et d'organiser les ripostes vigoureuses qu'exigent les projets ministériels. Enfin, les élections universitaires, avec des résultats extrêmement encourageants, ceux du Mans notamment⁽³⁾, signifient à l'évidence, par la constitution des listes, les professions de foi qui les fondent, un refus de la loi LRU et la volonté d'en subvertir la logique. Cette période d'élections dans toutes les universités doit être une période de mise en réseau des initiatives et des solutions imaginées localement et l'occasion de faire résonner dans le pays les exigences des universitaires. ●

(1) À l'Institut Henri Poincaré, à Paris.

(2) Cf. www.snesup.fr, dès la page d'accueil.

(3) Voir page 8 : Voix des établissements, un panorama des premiers résultats.



© Didier Chamma

COMITÉ NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Elections 2008

→ par François Lucas

Le début du scrutin aura lieu le 17 mars 2008, la clôture (date limite de réception des votes) le 14 avril 2008.

Les matériels de vote sont postés à l'adresse personnelle de chacun des électeurs employés par le CNRS et à l'adresse professionnelle des électeurs extérieurs au CNRS.

En cas de non-réception du matériel de vote : contactez l'UPS2299 « Organisation des élections » par courriel (elections@cnrs-dir.fr) pour qu'un nouveau matériel vous soit adressé.

Le matériel électoral pour les collègues A et B est composé :

- d'un porte-adresse personnalisé avec les instructions de vote ;

- d'un bulletin de vote, détachable du porte-adresse, portant la liste des candidats associés à une case à noircir, des professions de foi ;

- d'une enveloppe réponse T déjà affranchie (sauf pour l'étranger) pour renvoyer le bulletin de vote.

Vérifiez qu'il ne manque rien au matériel électoral. Si vous constatez un oubli, envoyez un courriel à elections@cnrs-dir.fr.

Dans un paysage scientifique bouleversé : Pacte recherche, ANR, AERES, LRU, au moment où le

gouvernement engage le démantèlement des organismes de recherche, ces élections sont importantes. Ensemble, nos élus SNESUP et SNCS (FSU) prendront part à la gestion des carrières des chercheurs et aux expertises au plus près de la compétence disciplinaire, dans un cadre national, selon nos revendications syndicales: évaluation par les pairs, collégialité, transparence des critères, comptes rendus publics des sessions, diffusion des informations... ●

Des négociations salariales bien mal engagées



Entretien avec Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU

Les propositions gouvernementales sur le pouvoir d'achat sont très mauvaises. En l'état, elles devraient appeler une riposte unitaire. La CGT vient de proposer une action le 29 mars sur les retraites à laquelle la FSU a répondu positivement.

François Bouillon : *À moins d'une semaine des conclusions des discussions engagées avec le gouvernement sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires, quelle appréciation portez-vous sur les propositions gouvernementales ? Peut-il y avoir encore quelques évolutions ?*

Gérard Aschieri : Le moins que l'on puisse dire est que nous sommes très loin du compte. Le ministre fait la proposition d'une « mesure générale » portant sur la valeur du point d'indice de 0,5 % au 1^{er} mars alors que le gouvernement prévoit une inflation de 1,6 % (la réalité risque d'être largement supérieure) : cela signifie que la valeur du point d'indice va encore reculer par rapport à l'inflation et qu'une nouvelle perte va s'ajouter aux 7 % perdus depuis 2000. La mécanique qui tire toutes les rémunérations vers le bas va continuer.

En outre, rien n'est prévu en termes de reconstruction de la grille et de reconnaissance des qualifications : les mesures dites de « progression » du pouvoir d'achat qui sont mises en avant relèvent en fait du « travailler plus pour gagner plus » avec des heures supplémentaires, du rachat de Compte Épargne Temps et bien sûr des primes et indemnités individualisées.

La nouveauté est censée résider dans le mécanisme de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » : tous les quatre ans on mesurerait l'évolution du traitement indiciaire (nombre de points multiplié par la valeur du point) de chaque agent et en cas de perte par rapport à l'inflation on compenserait par une indemnité. C'est une usine à gaz dont la seule raison d'être est que le gouvernement fait le choix de mesures qui n'assurent pas le maintien du pouvoir d'achat de tous. La proposition du ministre s'applique uniquement pour les corps se terminant en dessous de l'indice 960 brut. Sont exclus les agrégés, les maîtres de conférences, les professeurs des universités... Même si chacun imagine

que dans une négociation les positions de départ peuvent évoluer, on est tellement loin de ce qui serait nécessaire qu'il est difficile d'être confiant dans le résultat.

F. B. : *Le 11 février, le Bureau national de la FSU s'est réuni pour examiner la situation ; a-t-il mis en perspective de nouvelles propositions ou décisions d'action ?*

G. A. : Une telle situation nécessiterait une poursuite et une amplification de la mobilisation des fonctionnaires. Or, outre la difficulté du calendrier lié aux vacances scolaires, il est frappant de voir qu'il n'a même pas été possible d'avoir une réunion de fédérations de fonctionnaires après la communication des propositions gouvernementales : CFDT, UNSA, CFTC et CGC pour des raisons diverses s'y sont refusées. Une rencontre commune est prévue le jour même de la séance de négociations : nous essayerons d'y avoir une position unitaire. Si le gouvernement ne bouge pas, nous reposerons la question de la poursuite de l'action unitaire. Au plan interprofessionnel, la CGT avait proposé une période d'action public/

privé sur les salaires et l'emploi : la FSU avait dit oui mais cela a abouti à un appel CGT-CFDT centré sur le privé, avec une grève importante dans la grande distribution. La CGT vient par ailleurs de proposer une journée de manifestations sur les retraites le samedi 29 mars : la FSU a donné son accord. Elle conduira à cette occasion sa propre campagne d'opinion en s'appuyant notamment sur le petit livre publié par son institut de recherches. En matière d'éducation et de recherche les motifs de mobilisation sont multiples et les divers secteurs entendent bien mobiliser en dépit des difficultés de calendrier : vacances scolaires, calendrier décalé entre premier et second degré pour les annonces de suppressions de postes... Le BDFN en a débattu en prenant en compte l'élément nouveau que constituait la proposition de la CGT pour le 29 et les décisions de divers secteurs (annonce d'une grève intersyndicale dans les LP, appel à la grève du SNES dans les lycées et collèges...) : nous nous retrouverons le 20 février à la fois pour faire le point sur les négociations salariales et pour envisager une action fédérale sur l'éducation prenant en compte les divers éléments en notre possession. ●

Propos recueillis par François Bouillon

LOI DATI : UN DOGME DE LA DANGÉROSITÉ PERMANENTE

Malgré l'indigence des moyens humains en milieu carcéral, l'espoir de la libération pouvait jusqu'ici donner à un détenu la force de s'impliquer dans un parcours de réinsertion, meilleur garant contre une éventuelle récidive. À l'opposé de cette logique, la loi Dati postule un dogme de la dangerosité permanente et organise après la peine une rétention indéfinie dont seul un diagnostic de « risque zéro » — qui osera le formuler ? — pourra interrompre le cours. Le 30 janvier, pour alerter l'opinion suite au succès de l'Appel⁽¹⁾ contre la rétention de sûreté, nombre d'organisations⁽²⁾ ont dit le caractère totalitaire de cette mesure ourdie sous l'empire de l'émotion née de faits divers. Pierre Méheust (GENEPI) en a souligné les ressorts idéologiques : une « mort sociale » comme lot de consolation pour les partisans de la peine de mort. L'USP⁽³⁾ a rappelé que moins on donne de moyens à la psychiatrie, plus on enferme ! Antoine Lazarus (médecine, Paris XIII) a montré la filiation sinistre entre cette loi et les idées eugénistes d'un Alexis Carrel parlant de « vies indignes d'être vécues ». Plus fort : il est question d'un nouveau protocole de lobotomie par implantation d'un métal radioactif... La loi Dati déchire des pages du contrat social et de la civilisation. Combattons-la ensemble !

Gérard Lauton

(1) Syndicat de la magistrature, GENEPI et SNEPAP-FSU, signé par le SNESUP-FSU.

(2) LDH, avocats pénalistes, ass. fr. criminologie, ACAT, SAF, OIP...

(3) Union syndicale de la psychiatrie.

MUTATIONS

De Charybde en Pécresse → par Noël Bernard

Alors que le droit à mutation est fort peu respecté, un projet de décret aggrave encore les choses en légalisant la concurrence entre les candidats.

La bataille sur le décret relatif aux comités de sélection fait rage. Lors du CTPU du 28 janvier, trois syndicats, à l'initiative du SNESUP, ont boycotté la séance après la lecture d'une déclaration (voir site SNESUP, ndoc 3361) et, lors de la séance suivante, ils ont voté contre le décret. Aggravant les dispositions désastreuses de la loi LRU concernant les recrutements (voir l'article du mensuel 560), ce texte réserve plusieurs surprises. Il édicte notamment de nouvelles règles pour les mutations des enseignants-chercheurs et il avance la date de mise en application inscrite dans la loi : ainsi, pour les recrutements comme pour les mutations, les candidats doivent se préparer à subir les nouvelles règles dès cette année.

LE DROIT À MUTATION BAFOUÉ

Les statistiques du ministère 2007 confirment les difficultés pour obtenir une mutation dans le supérieur : si 30,7% des candidats PR et MCF obtiennent satisfaction, le taux n'est que 23,5% pour les MCF. Comme le reconnaît la DGRH, ce chiffre a l'air plus élevé qu'il ne l'est réellement, de nombreux collègues renonçant à candidater. Il masque aussi les disparités entre disciplines, la mutation étant pour certaines quasi impossibles : la « palme » revient aux mathématiques avec 3,7% de satisfaction MCF.

Alors que le décret de 84 prévoit un examen des mutations avant les recrutements, la plupart des commissions de spé-



Une peau de chagrin

© Audrey Kiselev/fotolia.com

▼
Nos amendements, qui visaient à limiter la casse en séparant les mutations des recrutements, ont été refusés en bloc par le ministère.
 ▲

cialistes, suivant un « guide » erroné du ministère, mélangeant les deux opérations : ainsi des collègues cherchant par exemple un rapprochement de conjoints sont en concurrence défavorable avec les jeunes candidats qui, eux, peuvent multiplier les candidatures afin d'optimiser l'adéquation au profil.

Le transfert de postes, avec ou sans échange, bien souvent la seule « solution », se heurte fréquemment au mauvais vouloir d'universités protégées par la sacro-sainte autonomie. Pour la majorité des collègues,

le droit à la mutation inscrit dans les statuts des fonctionnaires est bafoué, menant à de véritables drames humains.

UN DÉCRET POUR FAIRE PIRE !

La loi LRU ne dit mot sur les mutations, sauf que le CS doit émettre un avis. Au contraire, le projet de décret met en place une procédure unique d'examen des mutations, détachements et recrutements par le comité de sélection, qui les auditionne ensemble puis soumet un avis global au CA restreint. Ainsi, la concurrence imposée aux candidats à la mutation est désormais légalisée !

De plus, appliquant la loi LRU, le décret impose un avis du CS, avis non exigé des candidats au recrutement qui ont donc un obstacle de moins à passer. C'est ainsi une véritable double peine qui est infligée aux candidats à la mutation. Dès ce projet connu, le SNESUP a vivement protesté contre cette disposition scandaleuse.

Enfin, l'abandon du rythme bisannuel de recrutements,

chaque université recrutant dès qu'un poste se libère, rend problématique la recherche d'une période de l'année pour organiser, comme le SNESUP le préconise, les mutations ainsi clairement distinguées des recrutements.

NOTRE BATAILLE

Déterminé à combattre toutes les conséquences néfastes de la loi LRU, le SNESUP poursuit, pour les mutations, une action constante pour obtenir du ministère un système satisfaisant.

En 2007, nous avons obtenu du ministère un groupe de travail sur les mutations et remis, le 22 mars 2007, un document de quatre pages sur nos propositions (voir site SNESUP, ndoc 2894).

Au CTPU, nos amendements au projet de décret, sans prétendre résoudre le problème dans un cadre aussi mauvais, visaient à limiter la casse en séparant nettement les mutations des recrutements. Ces amendements ont été refusés en bloc par le ministère. Les mutations figurent aussi en bonne place dans le document remis par le SNESUP à la commission Schwartz dans le cadre du chantier « Personnels » mis en place par V. Pécresse (voir site SNESUP, ndoc 3374).

Ceci est loin d'épuiser la question et nous interpellons prochainement la DGRH pour demander la réactivation du groupe de travail. La mutation est un droit qui devra être en bonne place dans la véritable réforme des universités, objectif de la négociation globale pour laquelle nous luttons. ●

CIRCULAIRE FONCTION PUBLIQUE

La défiscalisation des heures complémentaires

La circulaire FP du 7 novembre 2007 fixe le champ d'application du décret 2007-1430 exonérant de l'impôt sur le revenu les heures complémentaires et ouvrant droit à une réduction des cotisations salariales de sécurité sociale assises sur ces heures supplémentaires.

Ces dispositions prennent effet au 1^{er} octobre 2007 pour l'ensemble des agents

publics, titulaires et non-titulaires.

Sont concernées notamment les heures complémentaires d'enseignement effectuées dans l'enseignement supérieur, avec une restriction importante : « *Le champ de l'exonération fiscale et de la réduction de cotisations sociales est limité aux enseignements complémentaires dispensés dans l'établissement qui les emploie à*

titre principal et dans la discipline dans laquelle ils enseignent à titre principal. »

Le décret impose :
 – des moyens de contrôle permettant de comptabiliser de façon exacte les heures supplémentaires ;

– un document, retraçant le décompte des heures supplémentaires et la rémunération afférente, susceptible d'être remis à l'agent, mais aussi à

tout organisme de contrôle qui en ferait la demande. Certains établissements prétextent ces conditions pour établir un contrôle de présence heure par heure, voire différer le paiement des HC en fin d'année. Rien ne justifie de telles pratiques que n'imposent ni le décret ni la circulaire. En cas de difficultés, alertez aussitôt votre section SNESUP. ●

La LRU à l'épreuve des urnes

La période où l'ensemble des universités vont élire leurs conseils tels que définis par la loi LRU vient de s'ouvrir. Dans quelques-unes on a déjà voté, dans la plupart les listes s'élaborent, la résistance à la LRU trouve un terrain nouveau, se renforce et suscite des propositions novatrices.

Les premiers résultats que nous publions ici⁽¹⁾ montrent que, dans des conditions souvent difficiles, il est possible de rassembler contre la LRU et pour davantage de démocratie, de collégialité, pour une université de service public. Certes, le mode de scrutin prive les listes « d'opposition » de leur juste représentation. Cependant, ces résultats constituent un point d'appui, localement comme au plan national, pour poursuivre avec optimisme le débat et la mobilisation.

Anne Mesliand

(1) Dans LE SNESUP n° 561, ceux de Marne-la-Vallée.



Une page est tournée...

Les élections du 29 janvier ont tourné une page de l'histoire de notre université. Recueillant **22,40 %** des voix en collège A et **38,10 %** en collège B pour l'élection du conseil d'administration, obtenant donc une élue dans chaque collège du CA – en application d'un mode de scrutin qui bafoue la représentation proportionnelle – et, au total, 9 élus dans les 3 conseils, la liste « **Pour une université de service public : qualité, partage des savoirs, émancipation** » a permis l'expression du pluralisme et de l'attachement des enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants, à une université fermement ancrée dans un service public rénové, dans la démocratie et la collégialité.

La mise en adéquation de notre université avec la LRU et la construction d'une nouvelle université unique à Aix-Marseille ne pouvaient éviter un débat de fond sur le devenir de notre établissement.

La présence d'une liste unique, composée à partir de l'exécutif sortant, ne permettait pas à elle seule d'occuper tout l'espace de ce nécessaire débat. Le temps d'une élection est d'abord le moyen d'avancer des idées, de mettre en avant des propositions et de peser pour leur prise en compte. C'est l'essence même d'un vote que de permettre cela et le pluralisme doit y être vécu comme naturel. (...)

Les électeurs, par leur très forte participation au scrutin, ont d'abord exprimé cette volonté, nous nous en félicitons. La démocratie ne s'en portera que mieux.

Les inquiétudes de nos collègues concernant l'application de la LRU et le devenir des EPST, l'attachement de notre communauté au service public d'enseignement supérieur et de recherche se sont traduits par ce vote sensible en direction de notre liste, qui porte une autre vision de notre université, dépassant les clivages disciplinaires et sectoriels, vision nécessaire à la construction d'une nouvelle université d'Aix-Marseille. C'est dans un esprit constructif que nous nous efforcerons de porter ces valeurs et ces aspirations. ●

(Extrait de la lettre de remerciement aux électeurs des candidats de la liste « **Pour un service public : qualité, partage des savoirs, émancipation** » soutenue par :

SNESUP, SNCS, FERC-CGT, SNTRS-CGT, SGEN-CFDT, SLR)

Résultats de la liste « service public » au CEVU et au CS :

Conseil des études et de la vie universitaire

- Secteur Sciences : collège A : 47,80 % ; collège B : 61,35 %
- Secteur Sciences de la société et des techniques : collège A : 21,40 % ; collège B : 50 %

Conseil scientifique

- Secteur Sciences : collège A : 40,80 % ; collège B : 59,25 % ; collège C : 61,95 %



Au conseil d'administration, une opposition de poids

La liste « Université Paul-Cézanne Aix-Marseille rassemblée et forte vers l'université unique » relevait de l'initiative des doyens de la fac des sciences et de la fac de droit. En collège A, la liste « Indépendance et démocratie », sans avoir sollicité de soutien syndical, représentait ces valeurs, et en collège B, la liste « Pour une autre université » était soutenue par le snesup, le SNCS et SLR. (NDLR)

Collège A : Taux de participation : 84,5 %.

Liste « UPCAM rassemblée et forte vers l'université unique » : 70 %, obtient 6 sièges.
Liste « Indépendance et démocratie » : 30 %, obtient 1 siège (Paul-Jean Cahen).

Collège B : Taux de participation : 68,2 %.

Liste « UPCAM rassemblée et forte vers l'université unique » : 64,4 %, obtient 6 sièges
Liste « Pour une autre université » : 35,6 %, obtient 1 siège (Caroline Mauriat)
A noter qu'à la faculté des sciences et des techniques, la liste « Pour une autre université » obtient 56 % des voix (collège B) et la liste « Indépendance et démocratie » 48 % (collège A). ●

Fabien Tell, Caroline Mauriat



Des résultats qui changent les équilibres

À Dijon, l'élection de l'actuelle présidente s'était faite au terme d'une « Blitz Kampagne » savamment organisée par son prédécesseur. L'élection des nouveaux conseils s'est tenue dès la rentrée des congés de Noël, dans une période qui ne correspond aucunement aux engagements verbaux que la présidente avaient pris au CA, dans une précipitation qui a laissé place à l'improvisation des listes (sauf pour la liste « Présidente ») notamment à cause de la constitution des collèges résultant de l'intégration de l'IUFM.

Dans ces conditions, le SNESUP a emmené une liste intersyndicale – SNE-SUP, SNCS, SNES, SNUIPP, SNEP (tous FSU), SNTRS-CGT, SupRecherche-UNSA –, qui a obtenu des résultats satisfaisants :

- Au CA, **5 élus** sur 12 EC (soit autant que la liste « Présidente »), avec **29 %** des voix en collège A et **37 %** en collège B.
- Au CS : **9 élus** (sur 28 enseignants-chercheurs)
- Au CEVU : **7 élus** (sur 16 enseignants-chercheurs).

La configuration du CA laisse planer la plus grande incertitude sur la suite des événements. La présidente pourra-t-elle réunir une majorité « de confiance » lors du prochain CA ? Rien n'est moins sûr. Si cela se fait, ce ne sera pas grâce aux personnels. En ce qui concerne le SNESUP, nous continuerons notre travail d'écoute des collègues, de propositions « Pour une université de service public en Bourgogne » comme l'indiquait clairement l'intitulé de notre liste. ●

Marc Neveu



Un large rassemblement

Contre la loi LRU les sections SNESUP et SNCS ont développé toutes les actions possibles.

L'un des niveaux est celui des conseils de l'Université. Sachant que le président et son équipe, qui se sont toujours déclarés très favorables à la loi LRU, étaient en train de mettre sur pied une liste « pro-LRU », nous ne pouvions laisser les forces les plus libérales accaparer la totalité du pouvoir, d'autant que les précédents conseils jouaient surtout le rôle de chambres d'enregistrement. Les sections SNESUP et SNCS ont entrepris de rassembler d'autres forces syndicales, dont l'UNSA et des militants FO, et des personnalités universitaires, autour d'une plateforme permettant de combattre la nocivité de la loi LRU, notamment à l'échelle de notre université. Sur ces bases, nous avons décidé de présenter aux élections des listes « Ouvertes Collectives et Responsables » (OCR). Un collectif regroupant collègues syndiqués et non syndiqués a été mis en place, une plateforme ouvertement anti-LRU rédigée. Des listes « de synthèse » (candidats OCR et non OCR) ont été constituées de manière transparente. Au-delà, la démarche du collectif a eu le grand mérite d'initier un débat sain et constructif sur la situation de l'enseignement supérieur et de la recherche et sur la position actuelle et future de l'université du Maine.

La campagne lancée, l'ensemble des personnels a régulièrement été tenu au courant de notre démarche, de la plateforme et des noms de nos candidats, lors de 5 assemblées générales très suivies et largement ouvertes à la discussion. De leur côté, les listes concurrentes pro-LRU n'ont pas daigné présenter leur projet !

Les résultats des votes nous donnent une forte majorité au CA, au CS et au CEVU.

CA - Collège A : Taux de participation de + de 80 %

Une seule liste de synthèse : **7 élus** (4 OCR et 3 non OCR), + de **90 %** des voix.

Collège B : Taux de participation dépassant les 60 %.

Liste de synthèse : **6 élus** dont 5 OCR, **70 %** des voix.

Liste pro-LRU : 1 élu.

CS - 23 élus OCR sur 32.

CEVU - Personnels : 16 élus OCR sur 19.

Redonner confiance et espoir, transformer des personnels en pleine désillusion en citoyens acteurs de leur destin, c'est là notre victoire ! À nous de veiller à ce que cet élan ne faiblisse pas ! ●

Rachid El Guerjouma, Olivier Dazel (SNESUP)
Jean-Christophe Gimel (SNCS)



© Millis/robia.com

Écoles/Université :

→ Dossier coordonné par Gérard Lauton

dépasser le dualisme

Les besoins en qualification de cadres de haut niveau ne peuvent être précisément estimés branche par branche. Les soubresauts des politiques économiques et industrielles en France et en Europe ont leur part de responsabilité dans ces aléas de la prévision.

Au niveau de la formation de ces cadres, l'actuel paysage des écoles et des grandes écoles est dominé par la « culture de la sélection ». Il peine à céder du terrain à la « culture de l'innovation ». Cependant des évolutions se dessinent en ce sens visant à dépasser le traditionnel dualisme du système français. Elles cherchent à mettre en convergence les atouts complémentaires des écoles et des universités.

En bénéficiant les nouveaux cursus nés de cette fécondation réciproque. Favorisant une plus grande mixité sociale, ils associent au lien essentiel formation – recherche – pratiques professionnelles des démarches pédagogiques complémentaires, « *les unes inductives, les autres déductives, alliant les avantages des deux systèmes d'apprentissage⁽¹⁾* ».

(1) La Lettre n° 64 de la Conférence des Grandes Écoles, octobre 2007.

Faut-il sauver les grandes écoles ?

→ par Pierre Veltz, directeur honoraire de l'ENPC⁽¹⁾ et de ParisTech, professeur à l'ENPC et à Sciences Po Paris⁽²⁾

Véritables machines à sélection, les grandes écoles constituent d'efficaces cabinets de recrutement pour le CAC 40, sans être les moteurs de l'économie d'innovation qu'elles devraient être. La France prend un retard considérable ; les solutions sont connues et ne demandent que du courage politique. Le temps presse.

La France semble enfin prendre conscience de ses retards et de ses blocages dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche : les universités ne sont pas seulement des lieux de formation, mais des foyers d'innovation au cœur de cette nouvelle « économie de la connaissance » dans laquelle le monde est entré. Malgré d'énormes atouts, la France voit son retard s'accroître dans tous les nouveaux domaines de pointe : technologies de l'information, technologies du vivant. Et notre pays dépense moins pour un étudiant que pour un lycéen.

Dénigrement d'un côté, apologie de l'autre

Le sujet des grandes écoles est étrangement peu abordé hormis sous l'angle, important mais partiel, des inégalités sociales dans le recrutement. Or elles sont une pièce essentielle du puzzle national. Par l'ampleur des ressources humaines et financières qu'elles drainent, par leur place dans la société française et dans l'imaginaire national, elles méritent un débat à part entière. Même si elles ne représentent en termes d'effectifs qu'une tête d'épingle, elles mettent en tension et d'une certaine manière « pilotent » l'évolution d'ensemble du système français. Et leur devenir ne renvoie pas seulement à la question de la sélection des élites nationales, mais aussi, plus largement, à celle de la place de notre pays dans un paysage technologique et industriel mondial en plein bouleversement. Pourquoi parle-t-on si peu des écoles ? Probablement parce que la cause paraît entendue, selon des points de vue opposés qui rendent difficile l'abord du sujet avec un minimum de sérénité.

Pour les uns, les écoles sont le symbole voire la source de nos tares nationales : hyperélitisme, arrogance technocratique, et il serait inutile d'épiloguer : laissons les écoles se marginaliser, supprimons-les ou fusionnons-les avec les universités, et le pays ne s'en portera que mieux. Pour d'autres, elles constituent les îlots de résistance providentiels qui ont permis de sauvegarder des formations d'excellence dans la vague de massification universitaire qui a déferlé sur notre pays. Nos voisins

▼
Par leur place dans la société française et l'imaginaire national, elles mettent en tension et, d'une certaine manière, « pilotent » l'évolution d'ensemble du système
▲

qui ne disposent pas de ces enclaves de forte sélection nous les envient souvent, tout en ironisant sur les travers français qu'elles expriment. En France, il est de bon ton de souscrire à la critique générale des écoles, tout en participant activement à ce grand jeu stratégique des familles, où les choix résidentiels et scolaires sont déterminants et dont l'objectif central se résume simplement à : « Comment éviter l'université⁽³⁾ ? » Dénigrement d'un côté, apologie de l'autre. Il y a lieu de refuser ces positions simplistes et tranchées et de tenir sur les grandes écoles un discours raisonnable, réaliste, sans complaisance.

Un système qui semble si bien marcher

J'ai dirigé une de ces écoles⁽⁴⁾ et j'y suis attaché. Ce système appelle aujourd'hui des réformes profondes, tant pour des raisons sociologiques et éthiques – la fermeture sociale a atteint un seuil critique et il est très mauvais pour un pays d'avoir des élites aussi monochromes – que pour des raisons d'efficacité ; notre système qui a l'air de bien fonctionner est en réalité de plus en plus inadapté au contexte international et la contribution de nos écoles au développement

scientifique et technologique du pays est très inférieure à ce qu'elle devrait être.

Cette position de réforme n'est pas facile à défendre : aux yeux des acteurs directement concernés, tout semble aller pour le mieux. Les élèves des écoles sont heureux de leur sort, même s'ils sont souvent déçus par l'enseignement reçu ; ils considèrent *a posteriori* que le passage par le tunnel des CPGE⁽⁵⁾ est un prix à payer raisonnable, ou simplement soulagés d'en avoir terminé avec ce bachotage intensif ; leurs familles sont ravies et fières, surtout s'il s'agit d'une réussite de première génération ; les employeurs, dirigeants des grandes entreprises, souvent eux-mêmes anciens élèves et donc gagnants du système, sont très satisfaits des recrues que leur envoient les écoles, dès lors qu'ils s'avèrent non seulement « forts en thème », mais aussi capables de dynamisme et d'ouverture. Il n'est donc pas facile d'expliquer aux étudiants, à leurs parents et aux employeurs pourquoi ce système qui semble si bien marcher et dont ils ont payé le ticket d'entrée au prix fort comporte en réalité d'énormes défauts. Il faut, pour les voir, opérer un changement de focale en se plaçant à l'échelle mondiale et non plus nationale : ainsi depuis 1944, vingt-trois prix Nobel sont issus du MIT à Boston et trois seulement de ParisTech⁽⁶⁾. Il faut regarder ce que font les écoles mais aussi et surtout ce qu'elles ne font pas, qui constitue un drame manqué à gagner.

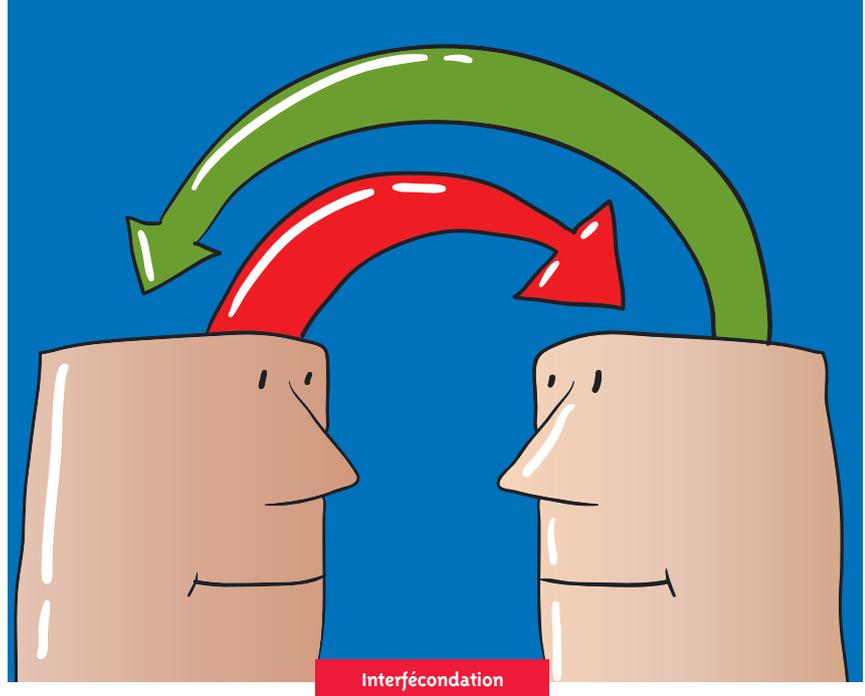
Les voies d'une urgente rénovation

Nos écoles sont avant tout des machines à sélectionner, d'efficaces cabinets de recrute-

Une élite uniforme



© Pascale une autre/flickr.com



© Miroslaw Plepzyk/istockphoto.com

ment pour les entreprises du CAC 40. Elles fournissent des formations de très bon niveau et la qualité des ingénieurs français n'est pas sans rapport avec la bonne performance de nos grandes entreprises dans la mondialisation. Mais elles ne sont pas les plates-formes de développement scientifique et technologique au cœur de l'économie de l'innovation qu'elles devraient être. Elles confortent une économie fondée sur des secteurs matures et des grandes entreprises et sont très mal adaptées à l'économie technologique émergente dans laquelle les réseaux d'individus et les « jeunes pousses » entrepreneuriales jouent un rôle déterminant.



Or les voies de la rénovation sont à la fois claires et accessibles, en surmontant des conservatismes d'un autre âge :

1. Développer les capacités de recherche des écoles, en liaison à la fois avec universités et entreprises, en valorisant la position de médiateurs que les écoles peuvent tenir entre les mondes de l'économie et de la science.
2. Internationaliser les recrutements des étudiants et des enseignants-chercheurs.
3. Changer résolument de taille, sortir du malthusianisme, surmonter l'émiettement actuel en suscitant de véritables regroupements, seuls capables de créer les effets d'échelle, la visibilité internationale et les formes de diversité interne indispensables à la créativité.

En réalité, l'autosatisfaction du monde des grandes écoles cache un étrange déficit d'ambition ! Car il y a beaucoup de provincialisme à se flatter ainsi de ses succès passés ou

présents en perdant de vue la vitesse et l'ampleur des mouvements qui se produisent à l'échelle du monde. Tout peut continuer ainsi, sans drame apparent. Mais le scénario du fil de l'eau, ou celui des réformettes cosmétiques, des rapprochements en trompe-l'œil destinés à faire croire « que tout change pour que rien ne change », conduit les écoles vers une marginalisation douce, d'autant plus dangereuse qu'elle paraîtra indolore.

Les défis d'un renforcement et d'un rapprochement

La question de la méfiance réciproque entre écoles et universités est centrale. Les universitaires se voient comme les dindons de la farce. Ils ont absorbé seuls le choc de l'explosion numérique des étudiants : 300 000 en 1960, plus de deux millions aujourd'hui ! N'ayant pas droit à la sélection à l'entrée, ils sont les méchants qui ne peuvent sélectionner que par l'échec. Ils constatent la disproportion des moyens. Ils savent que la recherche est globalement plus développée à l'université et ont tendance du coup à refuser de voir les efforts de modernisation réalisés par les écoles. Ils oublient que si elles ont prospéré dans des domaines comme l'ingénierie et le management, c'est aussi parce que l'université a longtemps tourné le dos à ces disciplines pratiques. Enfin, ils constatent que les élites du pouvoir sont très ignorantes des problèmes de l'université, pour la simple raison qu'elles n'y ont jamais mis les pieds. Symétriquement, pour de nombreux responsables d'écoles, le rapport au monde de l'université ne va pas sans une pincée de paranoïa : crainte de perdre la sacro-sainte indépendance et d'être ramené à la misère commune. Si de nombreuses coopérations se sont développées entre universités et écoles, notamment en région, mais elles ne suffisent pas à changer ce jeu

bien réglé d'antagonismes. Or il n'y a pas de réforme possible sans reconsidérer l'ensemble du système – en incluant aussi le troisième partenaire : le système de recherche fondé sur les organismes (CNRS, Inserm...) fortement articulé avec l'université.

Comme l'écrivait en 1983 Laurent Schwartz, « s'il y a beaucoup à réformer dans les grandes écoles, les réduire au sort commun des universités achèverait de mettre à bas l'enseignement supérieur français. Son salut proviendra d'un enrichissement mutuel des deux systèmes, non de l'absorption de l'un par l'autre⁽⁷⁾ ». Le contexte a beaucoup changé depuis 1983 et les temps sont mûrs pour tenter des expériences novatrices de rapprochement, voire de regroupement, entre écoles et universités. Mais on ne soigne pas deux malades simplement en les regroupant. Il faut engager le renforcement simultané des deux partenaires, sur des fronts distincts appelant des mesures urgentes. Car pendant que nous discutons et tergiversons, l'œil fixé sur la préservation de nos subtilités nationales illisibles pour le reste du monde, les grands pôles américains accroissent leur prééminence mondiale et les universités asiatiques s'apprêtent à les rejoindre.

Quant aux grandes écoles non parisiennes, elles ont souvent des longueurs d'avance sur ces problèmes : à Grenoble, Toulouse ou Nancy, le regroupement des ENSI en Instituts nationaux polytechniques est déjà ancien, et donne lieu à la création de véritables universités technologiques.

Les atouts et les faiblesses des écoles doivent être traités avec en toile de fond le nouveau contexte international : y a-t-il « globalisation » de l'enseignement supérieur ? Jusqu'à quel point la mondialisation et l'émergence d'un nouvel univers technologique remettent-elles en question les vieux modèles de transmission et surtout de création des savoirs ? Sous cet angle peuvent être formulés les deux grands défis posés aux écoles : la diversité sociale et culturelle, la masse critique et les principes d'organisation visant la dimension mondiale. Avec les grandes lignes d'actions de réforme à engager rapidement. ●

- (1) École nationale des Ponts et Chaussées.
- (2) Extraits de l'introduction de *Faut-il sauver les Grandes Écoles ?* avec l'aimable autorisation de Pierre Veltz.
- (3) Daniel Cohen, « L'université sacrifiée », *Le Monde*, 16 décembre 2003.
- (4) École nationale des Ponts et Chaussées.
- (5) Classes préparatoires aux grandes écoles.
- (6) Groupement de dix écoles parisiennes parmi les plus prestigieuses, dont Polytechnique.
- (7) Laurent Schwartz, *Pour sauver l'Université*, Paris, Seuil, 1983, p. 66.

Le modèle « classe prépa, grandes écoles d'ingénieurs » a-t-il sa place dans le schéma LMD ?

→ par Alain Jaafari et Michelle Lauton

La question du nombre et de la qualité des diplômés d'ingénieurs délivrés interroge le « dualisme » à la française.

La réforme LMD organise un découpage des études universitaires en trois niveaux. À chacun d'eux, un diplôme national confère de droit un grade qui peut aussi être attribué à des diplômes non universitaires selon des procédures particulières (Commission Hellfer pour les Écoles de Commerce). L'accès aux écoles d'ingénieurs se fait, soit sur concours à l'issue des CPGE⁽¹⁾ scientifiques, soit directement après le baccalauréat sur dossier ou examen, avec premier cycle intégré⁽²⁾. On sait que le recrutement des CPGE est profondément inégalitaire et que ce système perpétue la reproduction des élites. On connaît aussi le travail acharné exigé des étudiants, le rôle dévolu aux mathématiques dans le processus de sélection. Certes, le nombre de places en écoles d'ingénieurs est tel que quasiment tout étudiant inscrit en CPGE scientifique accède à une école après deux ou trois ans d'études. Il n'en est pas de même pour les autres CPGE, dont la plupart des étudiants rejoignent les universités. À l'issue des années d'école d'ingénieur, alliant formation pédagogique et stages en entreprise sanctionnés par une évaluation en continu, le titre d'ingénieur diplômé est alors délivré par l'école, qui a été habilitée à le faire par le ministère, après avis de la CTTI⁽³⁾. De plus, certaines écoles publiques, en collaboration entre elles ou avec des universités, participent à des masters (recherche ou professionnel), mais le master Pro n'est pas accessible aux étudiants de l'école inscrits en formation d'ingénieurs. Très attachée

à ses traditions, la France n'a pas souhaité remettre en cause son organisation et surmonte cette contradiction en associant le grade de master au diplôme d'ingénieur pour les établissements habilités. Ce système complexifie la situation. Il ne permet pas de donner à tous les futurs ingénieurs, dès le début de leurs études, la formation intimement liée à la recherche qui caractérise l'enseignement supérieur. Cela ne favorise pas la poursuite d'études doctorales, ni la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives ou les fonctions publiques, alors que le nombre de docteurs formés est très en deçà des besoins sociaux.

▼
À quoi sert de sélectionner les « meilleurs » étudiants pour les isoler des autres ?
▲

Au moment où la diminution du taux d'échec en licence est à l'ordre du jour, une fusion classe prépa – licence ou bien la multiplication de filières d'ingénieurs avec premier cycle intégré, à l'aune du même financement que celui des actuelles CPGE, pourraient-elles constituer des solutions ? À quoi sert de sélectionner les « meilleurs » étudiants pour les isoler des autres, et leur donner un enseignement sans lien avec la recherche ?

Maints exemples montrent que l'université sait produire une formation de haut niveau ; certains nouveaux majors de promo des écoles proviennent des universités. Quant au modèle de l'école d'ingénieur universitaire, il concerne désormais plus de la moitié des ingénieurs diplômés ; il répond à la demande des industriels et reçoit un bon accueil de la part des étudiants. Enfin, on comprend mal l'existence d'une procédure d'habilitation différente des autres cursus et le maintien en l'état de la CTTI, ce grand lobby des industriels et du MEDEF, dont les évaluations et les verdicts ne sont même pas présentés pour avis au CNESER ! Il y a là des réflexions à mener sur la formation et le rôle que doit avoir l'ingénieur dans la société de demain... ●

- (1) Classes préparatoires.
- (2) C'est la norme mondiale.
- (3) Commission du Titre d'Ingénieur.

L'INSA de Lyon →

Si l'on veut comprendre ce qui sépare/r de Lyon est un des exemples qui méritent et ses contradictions !

Dans l'université ?

Sommes-nous dans l'université quand nous sommes à l'INSA de Lyon ?

À cette question, les 500 enseignants-chercheurs ou chercheurs de l'Institut répondraient sans nul doute oui. Le poids de la recherche : les 24 laboratoires (la moitié inter-établissements et 17 associés aux EPST), les 120 thèses soutenues par an, les 250 masters recherche et les 450 doctorants donnent à l'Institut la dimension recherche d'une vraie université.

Deux différences toutefois : la présence nombreuse et très ancrée d'une centaine de collégiés de second degré qui relève non d'un choix économique, mais d'une histoire plus ancienne. Et l'interdiction faite à l'INSA de délivrer en propre l'HDR alors qu'il s'en soutient autant sur l'INSA que sur l'université voisine Lyon I.

À la même question, les 5 000 étudiants de l'INSA, eux, répondraient sans doute non.

La raison en est la présence d'éléments culturels forts qui structurent la représentation des « Écoles ». Pour l'INSA, ces éléments sont à la fois prégnants et... originaux. L'INSA a été créé en 1957 par une loi ! À une époque de pénurie de compétences, il s'agissait tout autant d'augmenter fortement le potentiel français d'ingénieurs et de techniciens, que d'ouvrir la base sociale d'accès à ces métiers. D'où une formation sur quatre ans, puis cinq ans ouverte dès le baccalauréat, inspirée du modèle allemand. L'esprit des origines est encore vivace dans l'imaginaire collectif... mais moins dans la réalité des chiffres. En diplômant aujourd'hui environ 900 ingénieurs par an, l'INSA a rempli sa mission première : plus d'un ingénieur sur dix en France est diplômé d'un des cinq INSA. Mais le succès croissant de ce modèle de formation auprès des entreprises et des étudiants a eu une contrepartie non désirée : la baisse de la diversité sociale des origines. Le taux de boursiers à l'admission en première année a fortement chuté. Même si de récentes mesures ont fait remonter ce taux, on reste loin du rôle de promotion sociale que l'université devrait avoir.

L'argent et les entreprises

Nous voilà arrivés au cœur du sujet qui fâche !

La fracture universités/écoles se voit non sur les postes mais sur la dotation.

L'encadrement horaire des étudiants est celui d'une école d'ingénieurs soit environ 850 heures de face à face pédagogique par an. Il faut y enlever la part de la formation faite en stage ou en industrie. Cette part (variable) représente jusqu'à une année pleine (par exemple 4,5 mois de stage et 4,5 mois de projet de fin d'études) et constitue un des ponts entre l'école, la formation et le monde économique.

Il faut aussi enlever la part des études faites à l'étranger : 77 % de nos étudiants effectuent une ou plusieurs parties de leur cursus à l'étranger. Mais ajoutons que 28 %



© AllenCat/fotolia.com

par Bernard Roux

Assemblée universités et écoles, l'Institut national des sciences appliquées attire l'attention. Quelques éléments du débat, dans son environnement

12 FILIÈRES DE FORMATION D'INGÉNIEURS

Le second cycle d'une durée de trois ans forme des ingénieurs innovants et entreprenants dans douze filières de formation d'ingénieurs : biochimie et biotechnologies ; bio informatique et modélisation ; génie civil et urbanisme ; génie électrique ; génie énergétique et environnement ; génie mécanique conception ; génie mécanique développement ; génie mécanique procédés plasturgie ; génie industriel ; informatique ; science et génie des matériaux ; télécommunications.

de nos étudiants sont étrangers. Cette fracture est-elle celle du privilège ?

Vu l'origine sociale de nos étudiants, la réponse serait oui. Mais cela dépend de la vision du service public que nous avons. En effet, un dynamisme pédagogique fort et une grande vitalité de la vie étudiante compensent ici le tropisme actuel vers la recherche.

Plus d'un tiers de nos élèves, issus d'IUT, de classes préparatoires ou de M1, arrivent directement en second cycle. Le premier cycle a vu éclore de multiples filières tournées soit vers le sport et les arts (sections sport-études, musique-études, théâtre-études...), soit vers le brassage des cultures internationales (sections Eurinsa, Amerinsa, Asinsa).

▼

La vraie fracture n'est pas dans le faux débat d'un modèle unique, mais entre deux visions : une Université en prise sur les besoins sociaux contre un modèle concurrentiel, élitiste et libéral

▲

La vie associative et culturelle très riche (plus de 100 clubs et associations, des manifestations culturelles diverses et fortes) ouvre l'école sur la ville, sur le monde et donne à voir l'universalité possible d'un service public d'enseignement supérieur non confiné à une vision étroite de ses missions.

S'il devait y avoir une norme (est-ce souhaitable ?), ne serait-elle pas à mettre plutôt de ce côté ?

Mais qui paye ? La réponse permet là aussi d'éclairer le débat sous un autre jour : l'État ne fournit que 37 % de notre budget (hors salaires de fonctionnaires), 17 % viennent des collectivités locales, et le reste des usagers et des contrats industriels. Notre « chiffre d'affaires » sur ce dernier volet s'élève à plus de 15 M€, nous plaçant au deuxième rang français.

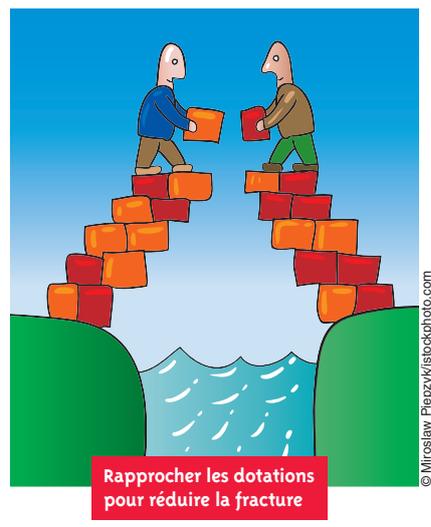
À l'heure de la LRU, on peut donc se poser la question de savoir s'il y a là sujétion. Si aujourd'hui ces relations se vivent bien, la vigilance est nécessaire.

L'INSA et sa voisine Lyon I se sont tous deux lancés dans la course aux financements privés par création de fondations. Paradoxalement, la résistance est plus forte à

l'INSA pour contrer les dérives où sous prétexte de résignation, on précède la réforme libérale en réduisant le lien formations/emploi à un dialogue de donneur d'ordres.

Le débat sur le PRES a aussi illustré cette tension entre école et universités : il ne s'agissait pas au sein de la communauté de redéfinir une coopération dans un service public réaffirmé, mais d'une course de concurrents dans un libéralisme sans cesse croissant. Dans cette bataille, l'enjeu n'était pas la formation des bataillons d'étudiants en sciences humaines de Lyon II, mais le monopole des écoles doctorales, des contrats industriels et du marché des étudiants étrangers.

Aujourd'hui, vue de l'INSA, la vraie fracture idéologique n'est pas dans le faux débat d'un modèle unique, mais entre deux visions : celle



d'une Université en prise sur les besoins sociaux contre celle de « l'université de réputation mondiale », maître d'œuvre d'un modèle concurrentiel, élitiste et libéral. La richesse de nos établissements, de nos pratiques, nous paraît donc un appui plus qu'un frein dans cette bataille. ●

Écoles universitaires d'ingénieurs en réseau

→ par Jean-Louis Bon, directeur de Polytech Lille

Comportant onze « écoles » et cinquante spécialités de formation, le réseau Polytech s'est développé dans l'optique d'un rapprochement entre universités et écoles. Si sa logique n'est pas celle d'une intégration pure et simple des filières d'ingénieur dans les universités, il atteste que ces dernières ont compris l'importance des formations finalisées et que leurs acteurs se sont montrés aussi performants que les écoles. Non sans discussion au sein de l'université Lille I, les parcours construits sous le label Polytech ont été mis en place et atti-



rent désormais des étudiants qui auparavant seraient allés en CPGE. Nous avons inventé un recrutement au niveau bac sur dossier et entretien, ouvrant sur trois parcours thématiques L1-L2 ciblés Polytech moyennant des compléments puis, en cas de succès, sur l'une des écoles du réseau. Les jeunes qui font ce choix aspirent à travailler dans un contexte universitaire, loin de l'atmosphère militaire des classes prépa des lycées. Bien entendu, l'entrée reste également possible après un bac +2 effectué ailleurs. ●

ENSAM : poids de la tradition et ancrage universitaire

→ par Nazih Machbal

L'ENSAM⁽¹⁾ se distingue des autres écoles (cf. les 10 du PRES « Paritech »), par sa vocation pour les *procédés* qui avait motivé la création du cadre d'ENSAM⁽²⁾. Elle accueille aussi des DUT ou BTS à côté des élèves de CPGE. Ces derniers ont plus d'aisance sur le fondamental, et ont tendance à choisir des options conduisant à des rôles relevant du fonctionnel et du management ; inversement, les élèves chinois visent les études de procédés très liés à l'industrie où ils exercent

à leur retour. L'ancrage universitaire est le fait des enseignants-chercheurs impliqués dans les équipes de Paris VI (mécanique) et dans des masters spécialisés offerts dans le cadre de bi-cursus en troisième année. L'adhésion au modèle de la « fratrie » porté par les anciens élèves s'impose à tous les niveaux. ●

(1) École nationale des Arts et Métiers.
(2) Corps d'enseignants ingénieurs relevant du supérieur.

Préparer les grandes écoles à l'université

→ par François Bouillon

Intégrer dans les cursus licence des universités la préparation aux concours de recrutement des écoles et grandes écoles, c'est la première pierre d'un nouvel édifice de l'enseignement supérieur.

Le rapport Aghion-Cohen sur la croissance française porte un diagnostic sévère sur le dualisme de l'enseignement supérieur français : d'un côté la filière CPGE/Écoles/Grandes Écoles ; de l'autre, les universités. Le diagnostic, c'est que le système avait sa pertinence après la guerre pour rattraper les retards technologiques de la France. L'enjeu était alors de transférer, dans l'industrie en particulier, des connaissances et des technologies élaborées ailleurs, notamment aux États-Unis. L'armée des ingénieurs produits par la filière

CPGE/Grandes Écoles assurait cette mission. Mais aujourd'hui le rattrapage est dépassé ou devrait l'être. Dorénavant, c'est l'innovation, la création de savoir, résumée le plus souvent sous le vocable, contestable, d'économie du savoir ou de société de la connaissance, qui est devenue le véritable défi. Le couple recherche-formation doit mobiliser toute l'attention des politiques publiques. Cela signifie que le système français CPGE/Grandes Écoles devient obsolète. Cela voudrait dire qu'il faudrait mettre la formation des qualifications supérieures au

Le système
français CPGE/ Grandes Écoles
devient obsolète

cœur de l'université, lieu central de l'alliance entre la formation et la recherche.

Nul n'ignore cependant que les écoles et grandes écoles ont fait des efforts pour intégrer la recherche dans leur cursus. Nul n'ignore aussi que les CPGE en sont pour l'essentiel coupées même si la formation qui y est dispensée tient compte de l'avancée des connaissances. En dépit de ces progrès, des voix s'élèvent pour demander l'intégration de cette filière au sein de l'université.

Or, les mentalités, les enjeux de reproduction des corps et de classe sont tels qu'il est difficile de croire que le grand soir de l'intégration est pour demain. Pour autant, il faut débloquent le système. Une mesure concrète, radicale et source de mobilité sociale dans le recrutement des écoles et grandes écoles, consisterait à développer massivement dans les cursus de licence des parcours renforcés de préparation aux concours. Des initiatives en ce sens existent dans les universités.

UN COMMUNIQUÉ DU SNESUP

Les ministres Darcos et Pécresse prétendent élargir et démocratiser l'accès aux formations post-baccalauréat les plus qualifiantes en fixant des quotas d'accès aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) pour tous les établissements du secondaire. Dans le même temps, ils continuent d'asphyxier financièrement les formations de licences universitaires. Le pseudo plan licence, annoncé à grand fracas par Valérie Pécresse en décembre sans la moindre amélioration des taux d'encadrement des étudiants par des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires, illustre malheureusement cette politique de mépris.

On ne saurait mieux s'obstiner dans la coupure dommageable pour l'enseignement comme pour la recherche entre les universités et les filières grandes écoles.

Les deux ministres semblent oublier qu'il y a déjà des classes préparatoires universitaires d'un recrutement plus démocratique et que les cursus universitaires proposent déjà — adossées à la recherche — des formations générales et professionnelles de qualité y compris pour les diplômés d'ingénieurs. C'est en rapprochant les divers types de formation, en harmonisant leurs conditions d'encadrement et en valorisant le réel niveau de qualification de tous les diplômés universitaires que l'on répondra réellement aux besoins du pays.

Paris, le 31/01/08

Témoignage d'une élève

→ propos recueillis par Gérard Lauton

La question des classes préparatoires aux grandes écoles est ici abordée par une élève qui porte un regard critique sur divers aspects de ce parcours.

Prévisibles par les élèves, les prépas sont souvent décriées sur les thèmes de la reproduction des élites, d'une pression excessive imposée aux élèves, d'une survalorisation injuste au détriment de l'université. Dans les classes préparatoires à l'École nationale des chartes, bien spécifiques par rapport aux khâgnes classiques, on bénéficie de très bonnes conditions (40 élèves maximum) et de relations privilégiées prof-élèves ; néanmoins, il arrive que des enseignants participent d'une atmosphère psychologiquement difficile.

C'est alors à l'élève de faire la part des choses dans un système assez loin de la réalité, le but unique étant d'intégrer les écoles,

surtout dans les grandes prépas, le projet professionnel qui devrait en découler n'étant pas abordé, notamment par manque de temps. Cela peut se révéler compliqué dans un environnement dont les valeurs sont fondées essentiellement sur l'évaluation quantitative. La charge de travail extrêmement importante, si elle permet d'acquérir en un temps record une solide culture générale, exclut néanmoins l'approfondissement d'une discipline particulière auquel peuvent s'adonner les élèves de l'université. Cette formation généraliste confère une grande adaptabilité, même si cette polyvalence a aussi un indéniable effet pervers : entretenir dans l'illusion de pouvoir prolonger un peu le

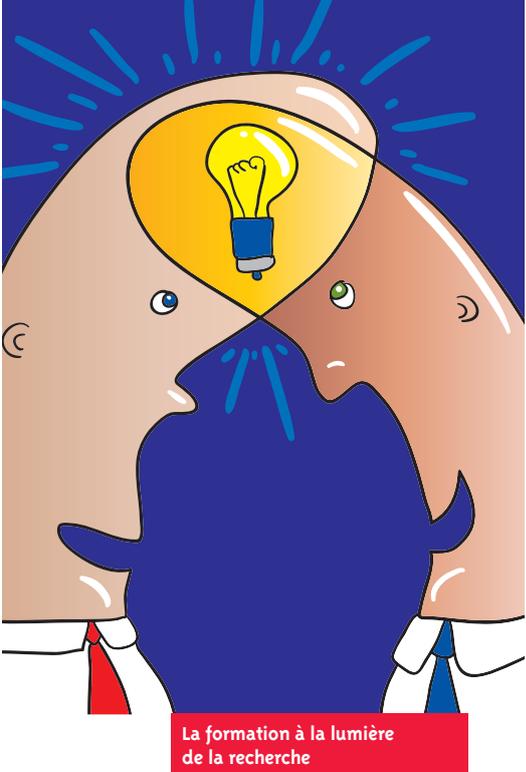
lycée pour des élèves sans projet professionnel défini en leur permettant de commencer des études dans le supérieur sans se spécialiser, tout en repoussant le moment de prendre des décisions assumées.

Le recrutement frappe par son homogénéité avec une écrasante majorité d'enfants d'enseignants et des professions libérales. Il est donc impératif de le diversifier, même si les solutions proposées par le gouvernement semblent plus tenir de l'effet d'annonce que d'un véritable souci d'efficacité. Les classes préparatoires, malgré leurs défauts, ont quelques aspects positifs qui pourraient alimenter une réflexion dans l'optique d'échanges avec l'université. ●

Les classes préparatoires en université

→ par Pierre Duhaucourt

Encore peu développées, les classes prépas intégrées aux parcours universitaires constituent une expérience intéressante : rapprochement avec la recherche, plus grande mixité sociale...



La formation à la lumière de la recherche

© Mirosław Plepzyk/istockphoto.com

Cette mesure, pour ne pas générer la constitution de nouvelles filières ségréguatives au sein de l'université, devrait être accompagnée d'un effort général amenant le taux d'encadrement des premiers cycles universitaires au niveau des CPGE.

Sur cet objectif, le consensus dans les mots existe. Dans les faits, les mesures et les moyens ne sont toujours pas au rendez-vous en dépit des promesses et des déclarations d'intention.

▼
La France a poussé très loin le divorce des héritiers de la culture légitime d'avec celle des chercheurs
▲

L'idée est simple : mettre à armes égales les étudiants des universités et des CPGE pour préparer les étudiants aux concours des écoles et des grandes écoles avec un double avantage : valider en même temps les trois années de licence et commencer à initier les étudiants à la recherche.

Reste cependant à lier la formation à la recherche au sein même des écoles et grandes écoles si l'on veut que les formations supérieures françaises produisent des cadres de la nation innovants, créatifs, soucieux des problèmes fondamentaux de la découverte scientifique et ayant cette culture de la recherche. À la différence de la plupart des pays de l'OCDE, la France a poussé très loin le divorce des héritiers de la culture supposée légitime d'avec celle des chercheurs. Il est grand temps de changer le cours des choses pour l'intérêt général en attaquant le problème dès la base de l'édifice : la préparation aux concours. ●

La possibilité de préparer l'entrée aux grandes écoles en suivant des études universitaires a été longtemps limitée à deux possibilités : l'inscription en CPGE dans un lycée passant une convention avec une université, permettant aux « cumulatifs » – remplissant certaines conditions appréciées par les deux établissements – d'obtenir la validation de leur cursus universitaire ; l'accès « parallèle » – mais sans bénéficier d'une préparation particulière – en cours de scolarité dans l'école en réussissant un concours réservé. Mais, depuis une vingtaine d'années, se sont peu à peu développées de véritables classes préparatoires universitaires. Un établissement pionnier a été Paris XI⁽¹⁾ qui a organisé des préparations en deux ans à des grandes écoles de physique, sur concours ou dossier, avec des taux de réussite remarquables. D'autres universités ont mis en place de telles préparations en deux ans, pour intégrer – par concours spécial – par exemple des écoles d'agronomie ou de vétérinaires.

Les nouvelles possibilités d'entrée

Plus récemment, ce mouvement initié dans le secteur scientifique a gagné le secteur « tertiaire » (économie, gestion, droit), suite au passage en deux ans des préparations de « haut enseignement commercial ». L'intention au départ était de privilégier la préparation, non pas à des écoles de commerce consulaires – comme c'est le cas des CPGE classiques –, mais celle à des grandes écoles publiques (comme l'ENS-Cachan, ou l'ENSAE). Une formule originale a été lancée par l'UMLV⁽²⁾, en collaboration avec un lycée⁽³⁾ : les étudiants, sélectionnés soit par le lycée soit par l'Université, partagent leur scolarité entre l'UFR d'Économie-Gestion (pour les enseignements plus « théoriques » ; des TD leur sont réservés), et le lycée. Des passerelles sont organisées entre cette « prépa » et le cursus classique de licence, de manière notamment à permettre à des étudiants ayant commencé un cursus classique d'entrer dans la « prépa ». L'objectif principal est la prépa-

ration à l'entrée à l'ENS, option éco-gestion, avec un taux de réussite appréciable (lors de la première promotion, a été reçue seconde à l'ENS, une étudiante qui avait quitté la CPGE d'un grand lycée parisien pour s'inscrire en DEUG, et avait rejoint la prépa universitaire au bout d'un semestre). Depuis, l'expérience s'est étendue, le même lycée établissant une coopération avec Paris XII, pour organiser une préparation à l'ENS, option Droit⁽⁴⁾. Parallèlement, l'UMLV a organisé en partenariat avec un lycée de Torcy

une préparation analogue, mais uniquement pour l'accès aux écoles du « Polytechnicum » de Marne-la-Vallée.

De telles formules présentent plusieurs avantages : préparer un concours sélectif, tout en étant dans les meilleures conditions pour la validation des deux premières années d'études universitaires (taux de réussite quasiment 100 %, vu les conditions d'encadrement) ; nourrir la formation par la recherche, et ainsi promouvoir – ce qui n'est pas spontané dans les CPGE – l'esprit critique et la réflexion personnelle, et en même temps – ce qui n'est pas fréquent – mettre en contact les professeurs de CPGE⁽⁵⁾ avec le milieu universitaire ; réunir dans ces classes des élèves de milieux plus divers que dans les autres prépas (avec un effort pour y attirer des titulaires de bacs technologiques). Il faut cependant souligner que la mise en œuvre du LMD n'a pas facilité la lisibilité de ces prépas intégrées.

Enfin s'est récemment mise en place à Paris I⁽⁶⁾ une préparation à l'ENA, dans le cadre d'un master où cohabitent élèves de l'ENS et étudiants « universitaires », pour ouvrir une autre voie de préparation que celle des IEP. ●

(1) Université Paris Sud.

(2) Université de Marne-la-Vallée.

(3) Lycée André-Boulloche (Livry-Gargan).

(4) Il n'y a pas de cursus juridique à l'UMLV.

(5) Classe préparatoire aux grandes écoles (lycée).

(6) En coopération avec l'ENS-Ulm.

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES SECTIONS DU CNU

Entretien avec Jacques Moret, président de la CP-CNU

→ propos recueillis par Latifa Rochdi



Il faut résister à la volonté de faire disparaître toute référence à un corps national et à des instances nationales élues et paritaires.

La CP-CNU est de création récente. Alors que le ministère, avec la loi LRU, bouscule les fondements et les missions de l'enseignement supérieur et, en particulier, les conditions de recrutement des nouveaux collègues, comment vois-tu le rôle de cette instance, maintenant reconnue ?

La création de la CP-CNU est venue au bon moment pour le service public attaqué de toute part et pour le corps national des enseignants-chercheurs. Le rôle de la CP-CNU qui, pour la première fois, fédère l'ensemble de toutes les sections du conseil national des universités, sera de défendre l'intérêt fondamental des enseignants-chercheurs et en premier lieu l'existence d'un corps national. Si l'autonomie et la responsabilisation des universités peuvent être une bonne chose dans certains cas, il est pour moi fondamental de garder une dimension nationale du corps, que ce soit à travers la qualification, les promotions ou l'évaluation. En effet, seule une gestion nationale est la garantie de la qualité et de l'impartialité des carrières des enseignants-chercheurs.

Le ministère a, aussitôt après l'élection du bureau de la CP-CNU, souhaité vous rencontrer. Que peux-tu dire de ce rendez-vous du 15 janvier dernier ?

Ce rendez-vous n'a pas apporté de réponses satisfaisantes à nos interrogations. Il a certes montré que le ministère porte un intérêt à la CP-CNU, mais alors que nous avions précédemment obtenu des assurances sur un certain nombre de points, ceux-ci ont été remis en cause. Tout d'abord, l'évaluation récurrente des enseignants-chercheurs, dont nous avions obtenu la mise en place lors des discussions à propos du projet de loi LRU et de la création de l'AERES. Cette évaluation est

essentielle : elle doit permettre à tout enseignant-chercheur de se resituer par rapport à son parcours professionnel et par rapport à ses collègues. Elle doit s'ajouter à l'évaluation des unités de recherche pour en donner une vision complète, comme cela se pratique actuellement par le CNRS pour les chercheurs. Nous avons acquis l'assurance qu'il y aurait une évaluation nationale des enseignants-chercheurs tous les quatre

ans, faite par le CNU. Or, le 15 janvier, on nous a clairement indiqué que ce n'était plus d'actualité et que l'évaluation serait locale et confiée aux établissements. C'est inacceptable : un corps national doit avoir une évaluation nationale.

En deuxième lieu, lorsque la ministre avait réuni, début décembre, l'ensemble des bureaux des sections du CNU, elle avait laissée ouverte la possibilité que la moitié du contingent annuel des PEDR soit attribuée par le CNU. Or, le 15 janvier, on nous a indiqué que les PEDR étaient uniquement du ressort local, ce qui est également inacceptable. On a trop vu dans le passé de dérives locales, de pressions de la part de présidents ou de directeurs de département, pour qu'il y ait uniquement une attribution locale des PEDR. Nous continuons à penser, qu'en parallèle aux promotions dont la moitié est réalisée chaque année au niveau national par le CNU, l'attribution des PEDR devrait se faire pour moitié au niveau national par le CNU afin de garantir une équité par-delà les intérêts ou conflits locaux.

La remise en cause de ces deux points montre clairement qu'il y a une volonté de faire disparaître toute référence à un corps national, à des instances nationales élues et paritaires afin de passer à une gestion des carrières d'enseignants-chercheurs au

niveau local. Ceci est contraire à un service public de qualité d'enseignement et de recherche et porte en germe un passage à des emplois d'enseignants-chercheurs contractuels recrutés localement.

Il est beaucoup question d'une modification des statuts et du métier d'enseignant-chercheur...

La commission Schwartz est actuellement en train de réfléchir aux métiers de l'enseignement supérieur. Nous allons être reçus par cette commission et j'ai un mandat très ferme de la CP-CNU pour défendre le métier d'enseignant-chercheur et le corps national qu'il constitue. Aujourd'hui, on discute pour revoir le contour du métier. Il doit, bien sûr, y avoir des évolutions sur ce qu'il est : aujourd'hui il faut, par exemple, intégrer des fonctions d'accompagnement et d'insertion des étudiants, des fonctions d'expertise, il faut valoriser l'administration de la recherche à laquelle se consacrent de nombreux collègues. On peut également s'interroger sur le maintien de deux corps séparés, les chercheurs d'un côté et les enseignants-chercheurs de l'autre et envisager, par exemple, un corps d'enseignants-chercheurs dans lequel la place de la recherche et de l'enseignement, voire de l'administration, serait modulable tout au long de la carrière. Pour autant, on ne peut en aucun cas remettre en cause les fondamentaux du métier d'enseignant-chercheur : un couplage de l'enseignement avec la recherche, un statut unique et national, une indépendance de pensée et une liberté de recherche.

On parle actuellement beaucoup de la qualité de la recherche française, et c'est tant mieux, mais il ne faudrait pas oublier que la recherche et l'enseignement supérieur sont le fait de femmes et d'hommes à qui il faut donner une qualité de vie professionnelle qui puisse leur permettre de s'épanouir. C'est à cette condition, couplée à un financement massif, que notre pays réussira à rester au-devant de la scène internationale de la recherche, et certainement pas en précarisant le métier. ●

On ne peut en aucun cas remettre en cause les fondamentaux du métier d'enseignant-chercheur : un couplage de l'enseignement avec la recherche, un statut unique et national, une indépendance de pensée et une liberté de recherche

Quelle politique pour quels résultats ?

→ par le bureau national du Collectif FLE-FLS

La labellisation des centres de FLE, au-delà des critiques sur le processus, accompagne la création des ECF⁽¹⁾, elle-même outil de la politique d'« immigration choisie ». Contradictions et trompe-l'œil de mesures qui ne sauraient assurer la défense de la langue française.

La labellisation mise en place à l'initiative des ministères de l'Éducation nationale, des Affaires étrangères et de la Culture est en réalité une accréditation déguisée. Les organisateurs du dispositif d'évaluation ont ignoré le rôle essentiel du travail effectué depuis une quinzaine d'années par les groupements professionnels – associatifs, publics et privés – sur la question du contrôle qualité. En outre, désigné comme opérateur pour le compte des ministères, le CIEP⁽²⁾ se retrouve juge et partie.

Ni les responsables des centres, ni les personnels enseignants n'ont été démocratiquement associés au processus, dont l'essentiel n'a jamais été négociable :

– ni en ce qui concerne la formule de démarche-qualité forgée par les experts des ministères, dont le modèle a été celui des gros centres de FLE, universitaires ou privés ;

– ni en ce qui concerne les contraintes financières (cf. les frais pour les candidats à la labellisation), qui reviennent à faire financer une « labellisation » d'État par une majorité d'organismes associatifs et privés (sur 200 centres de FLE en France, 28 seulement sont publics).

Il ne s'agit pas de soustraire les centres de langues privés ou publics à tout contrôle mais d'en concevoir un seul pour l'ensemble. Fortes sont les exigences des étudiants parfois insatisfaits tant dans le public que dans le privé et nombreuses les attentes des personnels administratifs, des enseignants qualifiés en FLE. Cependant en l'état le processus de labellisation ne règle pas les problèmes de reconnaissance des métiers du FLE. Tout au plus s'avère-t-il coûteux pour l'établissement (l'argent est le premier critère de sélection) et oppressant pour tous les acteurs des centres, quoiqu'en disent les initiateurs.

UNE POLITIQUE RESTRICTIVE

Par ailleurs cette politique de labellisation ne peut être isolée de la création, dans les ambassades, des ECF. Ces centres sont désormais des outils au service d'une logique de gestion restrictive des flux migratoires officialisée depuis la loi du 24 juillet 2006. Cette loi instaure un durcissement des réglementations régissant l'entrée et le séjour des étrangers ainsi que le droit d'asile (CESEDA) ; cette évolution est d'autant plus forte que l'apparition d'un ministère de « l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement »

décharge le ministère des Affaires étrangères et européennes d'une partie de ses prérogatives dans ce domaine. La création de ces guichets uniques à l'étranger apparaît comme un pendant de cette « immigration choisie ».

Ainsi la labellisation en France est-elle doublée à l'étranger, au nom cette ségrégation migratoire, d'une présélection des étudiants effectuée par les consulats au moyen des ECF, qui font passer aux candidats des tests de langue payants.

[...] À plus ou moins long terme, n'est-ce pas une diminution significative du nombre de centres de FLE qui se profile, alors qu'à l'étranger on envisage leur privatisation⁽³⁾ ?

Le manque de valorisation des métiers du FLE-FLS en France a de quoi inquiéter,

Peut-on prétendre renforcer l'attractivité de notre pays alors que l'on organise le durcissement d'une politique d'immigration de plus en plus restrictive ?



malgré l'importance des besoins – notamment les français de scolarisation – et les sempiternels discours sur la défense de la langue-culture française ou le rayonnement de la francophonie.

Peut-on encore prétendre renforcer l'attractivité de notre pays alors que l'on organise en réalité le durcissement d'une politique d'immigration de plus en plus restrictive ?

L'enseignement de la langue française a aujourd'hui besoin de tous ses acteurs dynamiques, aussi bien publics que privés, en France et à l'étranger, afin de se maintenir comme langue de communication et de culture et d'assurer l'attractivité du français et de la France.

Dans cette perspective, les membres du collectif FLE-FLS appellent à la création pour toute la profession d'une procédure d'expertise collective indépendante de la hiérarchie de l'État mais aussi des entreprises commerciales. Des professionnels venus du privé et du public participeraient à cette instance (chercheurs, enseignants – y compris vacataires et contractuels – et directeurs). Il s'agirait de mettre en place des évaluations d'accompagnement enrichissantes permettant un allègement du dispositif actuel au profit d'un seul label FLE et non de renforcer la concurrence public/privé. ●

Paris, 12 janvier 2008

(1) Espaces Campus France.

(2) Centre international d'études pédagogiques.

(3) Cf. *La Croix* du 17/12/2007.

BUREAU NATIONAL DU COLLECTIF FLE-FLS

- **Chantal Forestal, maître de conférences, université de Provence, présidente.**
- **Jean Bellanger, président de l'AEFTI, Association pour l'enseignement et la formation des travailleurs immigrés.**
- **William Charton, enseignant non titulaire, université Nancy II.**
- **Thierry Lebeaupin, professeur certifié, université de Franche-Comté.**
- **Yannick Lefranc, maître de conférences, université Marc-Bloch, Strasbourg.**
- **Gérard Ribot, groupement des centres FLE-FR.**
- **Christian Puren, professeur des Universités, universités de Saint-Étienne et de Tallinn.**
- **Marie Blaise, AEFTI, FERC-CGT.**

PLAN CAMPUS

Dix campus : → par François Bouillon une organisation hiérarchique

Mis en relation avec ses deux sources principales d'inspiration, le manifeste « Du Nerf » et le rapport Attali, le « plan campus » gouvernemental dévoile la logique de séparation en trois niveaux des universités : mondial, national, local.

La genèse des « dix campus » explique mieux le sens que leur donnent aujourd'hui Nicolas Sarkozy et Valérie Pécresse. À l'origine, il y a le manifeste « Du Nerf » lancé en 2004 par deux prix Nobel, une médaille Fields et un ex-directeur de l'institut Pasteur, tous membres de l'Académie des sciences et professeurs au Collège de France. Son point de départ, c'est la crise de la recherche diagnostiquée ainsi : centralisation excessive du système, rôle insuffisant des universités, confusion généralisée entre opérateurs et agences de moyens. Trois raisons majeures rendent compte du caractère caduc du système de l'emploi scientifique : les salaires très insuffisants des chercheurs, la fonctionnarisation excessive et l'évaluation qui promeut insuffisamment les plus brillants d'entre eux. Dans les mesures de remédiation préconisées, la « brique fondamentale », c'est le « campus de recherche » doté d'une véritable autonomie. Son assise institutionnelle « serait si possible les universités mais aussi les grandes écoles ; des campus universitaires comme il en existe dans de nombreux pays ». Leur nombre serait une cinquantaine ou une centaine sur le territoire national, toutes disciplines confondues. Leur financement aurait pour origine les moyens financiers et humains délégués par l'université, les organismes de recherche, les acteurs nationaux ou locaux. Ainsi caractérisée, cette « brique fondamentale » recompose à la fois l'architecture du système et l'emploi scientifique. Les campus de recherche étant dotés d'une personnalité juridique ont comme contrepartie que « les grands organismes, comme l'université, deviennent des agences de moyens ». Pour l'essentiel, le souci est la promotion individuelle avec pour conséquence l'occultation du caractère collectif de la recherche scientifique. Outre son aspect ostensiblement élitaire, ce projet propose des gratte-ciel – les campus – sans fondations, occultant le fait qu'en recherche, comme ailleurs, la sélection des meilleurs suppose la promotion de

tous pour l'efficacité globale du système. Le « pacte pour la recherche » a tenté de mettre en musique ces orientations qui, malgré tout, gardaient un caractère horizontal en maillant, par leur nombre, largement le territoire national, et en substituant aux campus les Réseaux thématiques de recherche avancés (RTRA).

PÔLES ET CAMPUS

Mais, aujourd'hui, les campus réduits à dix font retour sous une forme verticale dessinant une tout autre territorialisation que celle initialement proposée. Sarkozy l'avait évoqué au cours de sa campagne, puis repris depuis son élection, en annonçant que le produit de la vente de 3 % du capital d'EDF servirait à financer ce programme. Depuis, il a reçu un bon coup de main du rapport Attali, dont la décision 24

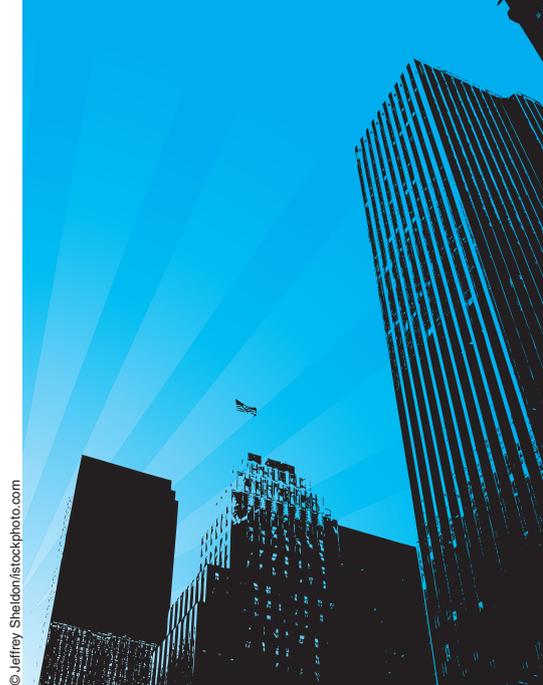
▼
Ce projet occulte le fait
qu'en recherche, comme ailleurs,
la sélection des meilleurs
suppose la promotion
de tous pour l'efficacité globale
du système
▲

précise que l'objectif est de « faire émerger sur le territoire dix pôles universitaires et de recherche de niveau mondial ».

La recomposition de l'aménagement du territoire universitaire est pensée en trois niveaux : mondial, national, régional. Les universités mondiales, baptisées « Pôles universitaires pluridisciplinaires » (PUP), pourraient être réelles mais aussi virtuelles, dans la mesure où, par la grâce d'Internet, ils pourraient regrouper des lieux d'enseignement géographiquement éloignés, appartenant y compris à des pays voisins ! Parmi ces PUP pourront être sélectionnés les PRES.

Dans tous les cas, précise le rapport, il faudra augmenter de 12 500 à 25 000 le nombre d'étudiants de Paris Tech et qua-

© Jeffrey Stalden/istockphoto.com



drupler les promotions de l'École normale supérieure, de l'École polytechnique et de quelques autres grandes écoles, qui devront s'inscrire dans ces pôles. Dématérialisés par Internet, les Pôles sont malgré tout matérialisés par les campus.

Au moment de la parution du rapport Attali, Valérie Pécresse a présenté en conseil des ministres, le 6 février, le cahier des charges, la méthode et le calendrier de ce plan. La méthode : les projets élaborés par les universités seront sélectionnés par un comité composé de huit personnalités. Les dossiers seront jugés selon quatre critères : « l'ambition pédagogique et scientifique », « l'urgence de la situation immobilière », « le développement d'une vie de campus » et « la cohérence du projet vis-à-vis du territoire concerné ».

Le cahier des charges : privilégier les opérations de » partenariat public-privé en matière d'investissement et de gestion immobilières.

La liste des premiers campus sélectionnés sera dévoilée au printemps. Le démarrage opérationnel des campus retenus est prévu début 2009.

En tout état de cause, l'inspiration première du plan ministériel est bien celle d'une hiérarchie entre trois niveaux – mondial, national, local – du potentiel universitaire. L'annonce de Nicolas Sarkozy de son financement par la vente de 15 milliards du capital d'EDF, mise en relation avec la faiblesse du financement du « plan licence », montre bien que la priorité du gouvernement n'est pas la démocratisation et la réussite en licence. Cette architecture hiérarchique et verticale des Pôles/campus universitaires couplée avec la persistance de la faiblesse des moyens attribués à toutes les universités indique bien que l'enjeu c'est bien celui d'une université à trois vitesses : supérieure, moyenne, inférieure. ●

La pensée unique contée par Jacques Attali

→ par Pierre Duhaucourt

Derrière des ambitions qui se veulent généreuses, la logique du rapport se résume à « libérer » la concurrence, réduire les protections et les solidarités, c'est-à-dire pousser à l'extrême tous les poncifs du libéralisme sauvage.

La publication du « rapport Attali » serait un non-événement, si les médias n'attribuaient pas à son auteur l'image d'un « homme de gauche ». Pour l'essentiel, on retrouve dans ce rapport les préconisations déjà avancées par le rapport Camdessus, commandé par le même Sarkozy quand il était ministre des finances : déréglementer tous azimuts ; « alléger » l'État et faire largement appel à des agences et des autorités « indépendantes » ; attaquer les privilèges mais en premier lieu les garanties sociales. En dehors de quelques idées iconoclastes ou baroques, la principale originalité de ce nouveau rapport est la mégalomanie de son auteur, qui présente ses préconisations comme étant des « décisions » à prendre dans leur ensemble ou à laisser, et qui se vante de garantir leur financement et leur efficacité. Ce rapport est sans doute encore plus « jusqu'au-boutiste » que le programme affiché habituellement par le nouveau président de la République, qui prétend pour sa part tempérer le néolibéralisme classique par un certain interventionnisme.

LAISSER LIBRE COURS À LA CONCURRENCE, TRAVAILLER PLUS, DÉMANTÉLER LES GARANTIES

Derrière des ambitions qui se veulent généreuses, la logique du rapport se résume à « libérer » la concurrence, réduire les protections et les solidarités, conditionner l'amélioration du pouvoir d'achat au « travailler plus ».

L'appel au dialogue social s'accompagne de la primauté accordée au contrat par rapport à la loi. Travailler plus passe notamment par la remise en cause des 35 heures, par la liberté donnée à chacun de retarder, s'il le désire, son départ à la retraite, par des autorisations plus larges pour le travail du dimanche.

La réduction du rôle de l'État à une fonction de « stratège efficient » devrait permettre de réduire les dépenses publiques ; la diminution du coût du travail serait obtenue par de nouvelles réductions des cotisations patronales compensée par une augmentation de la fiscalité.

Au nom de la promotion de l'économie du savoir et de la promotion des technologies nouvelles, J. Attali n'hésite pas à remettre en cause le principe de précaution et une partie des avancées du *Grenelle de l'environnement*, tout en prétendant réaliser une grande révolution écologique par la création de dix « Ecopolis », villes nouvelles d'au moins 50 000 habitants intégrant haute qualité environnementale et NTIC.

ALLER PLUS LOIN DANS LE MANAGEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Dans tous ces domaines, le mot d'ordre est d'« aller plus loin ». Plus loin dans la suppression de la carte scolaire, ainsi que dans la démolition du système universitaire : « *Malgré la réforme de l'été 2007, les universités ne sont pas encore assez autonomes ni capables de prendre les décisions les plus stratégiques pour leur avenir. Il faut aller plus loin dans la réduction du nombre de membres des conseils et organiser une plus grande autonomie dans les modes de gestion financière, de recrutement des professeurs et des rémunérations...* » La promotion de la concurrence suppose que l'on distingue « dix pôles universitaires de taille mondiale alliant pluridisciplinarité et excellence », faisant appel au financement par la Caisse des Dépôts et Consignation et plus largement par le privé. On se demande dans ces conditions par quels moyens sera réalisé l'objectif de donner progressivement aux étudiants de licence à l'université un encadrement équivalent

à celui des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles.

De même, il est proposé d'aller plus loin dans le pilotage de la recherche : donner un rôle accru à l'Agence nationale de la recherche (ANR) comme agence de moyens ainsi qu'à l'AERES ; « *rapprocher le fonctionnement de tous les établissements publics de recherche des meilleures pratiques du secteur privé* ».

FLEXIBILISER À TOUT VA

J. Attali préconise également d'aller plus loin que le rapport Belloc dans la remise en cause des statuts : « *Simplifier les dispositifs de rémunération complémentaire sur contrat des chercheurs du secteur public et moduler les obligations de service des enseignants-chercheurs en fonction de leur activité de valorisation de la recherche* » ; réformer le statut d'enseignant-chercheur : « *Personne ne devrait pouvoir être chercheur à vie sans enseigner, à moins d'obtenir de façon spécifique des dérogations sur la base des performances de*

recherche récente » ; recruter et financer tous les nouveaux chercheurs sur des contrats de quatre ans ; attirer et conserver les meilleurs chercheurs par un niveau plus attractif de salaires et des financements de leurs projets de recherche.

Bref, J. Attali se distingue surtout par son zèle à pousser à l'extrême tous les poncifs du libéralisme sauvage. Pour s'opposer à cette entreprise de déconstruction, le mouvement social doit à la fois se mobiliser pour faire obstacle à de tels projets, et avancer une réelle alternative. Il faut à cet égard s'appuyer sur les élaborations en cours, qui émanent de diverses composantes de ce mouvement, ou d'instances telles que le Conseil économique et social (cf. par exemple, l'avis « Croissance potentielle et développement » adopté il y a un an, dont le signataire de ces lignes était rapporteur). ●

Le mot d'ordre est d'« aller plus loin » : dans la suppression de la carte scolaire, dans la démolition du système universitaire, dans le pilotage de la recherche



© Faillure/Flickr

ENTRETIEN AVEC

Patrick Simon

directeur de recherche à l'INED et membre du comité de rédaction de la revue *Mouvements*

Répondre à moyens constants à la cristallisation des inégalités relève de la pétition de principe. Il faut au contraire une véritable redistribution des ressources en termes d'infrastructures et de moyens, notamment pour l'éducation, le travail et les services publics.

Quelle appréciation portez-vous sur la forme et sur le fond du plan « banlieues » que le gouvernement vient de rendre public ?

Le plan « espoir banlieues » n'est pas encore connu. Les informations qui filtrent dans la presse sont contradictoires ou lacunaires. L'enjeu est d'importance, mais tout porte à croire qu'il ne se passera pas grand-chose de significatif une fois encore. Il faut replacer cet énième plan en perspective avec ses prédécesseurs. Les quartiers populaires, plutôt situés en périphérie et comportant essentiellement de l'habitat social, font l'objet de traitements spécifiques depuis la fin des années 70. Les plans se succèdent, chacun prétendant résoudre, selon les mots d'ordre du moment, la fracture urbaine, la fracture économique ou la fracture sociale, parfois les trois à la fois. Dans les années 80, la gauche avait plutôt misé sur le tissu social en tentant de stimuler les solidarités locales. La droite des années 90 a créé les zones franches pour faire venir les entreprises, puis la loi Borloo a complètement reconfiguré la politique de la ville en coupant les financements en direction des associations et en créant l'Agence nationale de rénovation urbaine. Le constat se voulait sans appel : les quartiers d'habitat social construits dans les années 60 ne sont pas réformables, il faut les démolir pour reconstruire la ville sur leurs décombres. Au passage, la loi d'orientation pour la ville et la rénovation urbaine votée en 2003 installait la culture du résultat et de l'évaluation en développant des batteries d'indicateurs socio-économiques pour « faire revenir les quartiers dans la ville ». Les objectifs étaient de réduire d'un tiers le nombre des chômeurs dans les ZUS en cinq ans. Si le chômage a effectivement baissé sur la période, la tendance a été moins prononcée dans les ZUS que sur le reste du territoire. La rénovation urbaine a aggravé une crise de logement qui se profilait avec la bulle immobilière et les insuffisances dans les constructions de logements sociaux. Le bilan est morose. Les émeutes ou la révolte de novembre 2005 l'ont confirmé de manière spectaculaire : crise sociale, sentiment d'abandon, discriminations au faciès et à l'origine, relations désas-



▼
Il manque une politique d'envergure capable de restaurer l'égalité pour celles et ceux qui vivent une exclusion au quotidien du fait de leur origine.
▲

treuses avec la police, rage envers les institutions publiques.

Que propose le nouveau plan pour répondre à la cristallisation des inégalités ? Sensiblement les mêmes recettes dans un ordre différent, avec l'insistance sur une « nouvelle gouvernance » utilisant des indicateurs de résultat, réduction du nombre de quartiers prioritaires pour concentrer les moyens et le retour de l'action sur le tissu social, la grande oubliée de la rénovation urbaine. Le principal problème des plans précédents reste entier : à moyens constants, les politiques de rééquilibrage ne sont que des pétitions de principe sans véritable capacité de transformation.

Deux orientations se sont affrontées au sein du gouvernement, celle de la priorité à accorder à la politique de la ville dans sa globalité (Christine Boutin) et celle de la priorité pour les banlieues (Fadela Amara). Cette opposition vous semble-t-elle pertinente ?

Le ciblage de quartier constitue l'approche centrale de la politique de la ville depuis qu'elle existe. Cette territorialisation a été

beaucoup critiquée, notamment parce qu'elle tend à renforcer la stigmatisation des quartiers et de leurs habitants, fabriquant de la sorte un « délit d'adresse », mais aussi parce qu'en découpant des périmètres fatalement arbitraires, elle laisse de côté des populations présentant les mêmes problématiques sociales que celles vivant dans les « quartiers », mais résidant dans des zones non sélectionnées. Ceci dit, on ne voit pas bien à quelle politique globale fait référence Christine Boutin. La lutte contre les inégalités sociales ne semble pas être la priorité de ce gouvernement. De même, la lutte contre les discriminations ethniques et raciales ne reçoit pas un soutien significatif. Il manque là aussi une politique d'envergure capable de restaurer l'égalité pour celles et ceux qui vivent une exclusion au quotidien du fait de leur origine. Plus que d'opposition, je parlerai plutôt de complémentarité : le choix de reporter l'effort uniquement sur des « quartiers » est une erreur, mais ne pas faire de traitement préférentiel dans leur cas est tout aussi indéfendable.

Par-delà la politique gouvernementale, quelles autres politiques publiques faudrait-il mettre en œuvre pour répondre aux problèmes des quartiers populaires ?

Il faut combiner une approche territoriale avec une politique en direction des populations en situation de précarité, quel que soit le quartier où elles vivent. Une approche territoriale car les déséquilibres sont énormes et il faut redistribuer les ressources en termes d'infrastructures et de moyens pour l'éducation, le travail, les services publics, la culture, les transports, etc. Il existe des leviers avec la fiscalité redistributive entre les villes. La politique de la ville repose sur un principe d'allocation supplémentaire de moyens. Or ceux-ci sont toujours restés très en deçà de l'inégale répartition des ressources. Les ZEP par exemple n'ont jamais compensé la concentration de capitaux scolaires et sociaux dans les établissements recherchés : une fois tous les postes de dépense pris en compte, le coût moyen par élève reste plus élevé en centre ville que dans les établissements de la périphérie. Avant de donner plus à ceux qui ont moins, il faudrait déjà donner autant. ●

→ *Propos recueillis par François Bouillon*

Les questions majeures aujourd'hui

→ par Andreas Keller, membre de l'exécutif du GEW⁽¹⁾, secrétaire de la branche « enseignement supérieur »

Lors de la conférence mondiale de l'Internationale de l'Éducation à Malaga les 12 et 14 novembre 2007, A. Keller a présenté ce rapport dont nous publions l'essentiel, en complément du dossier sur les systèmes européens d'enseignement supérieur⁽²⁾.

LA LUTTE CONTRE LES DROITS D'INSCRIPTION

Jusqu'en 2006, en Allemagne, l'inscription à l'université était quasiment gratuite. Maintenant, sept des seize États fédéraux/régions (les Länder) ont introduit des droits d'inscription, ce qui concerne 75% des étudiants d'Allemagne. Or ces droits sont un obstacle à la poursuite d'études, alors que l'Allemagne est très en retard dans l'accès à l'enseignement supérieur (moins de 35% d'une classe d'âge). L'entrée et la réussite dans les études supérieures seront plus difficiles pour les enfants des familles de faible revenu. La GEW soutient la résistance des étudiants. Parmi les actions entreprises, signalons une démarche qui intéresse tous ceux qui luttent dans leur pays contre l'introduction ou l'augmentation des droits d'inscription : en coopération avec le syndicat national des étudiants, nous avons adressé un rapport aux Nations Unies, précisément vers le « Comité sur les droits économiques, sociaux et culturels » et ciblé la Convention internationale sur ces droits, afin de contraindre l'État allemand à respecter le droit humain à l'éducation en supprimant progressivement les droits d'inscription. Nous l'avons diffusé dans les universités mais aussi dans le public, transmis aux organisations internationales (l'IE pour les personnels et l'ESU pour les étudiants) et nous attendons soutien et intervention de celles-ci comme de vous tous.

LE FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS

Le GEW est particulièrement inquiet de l'insuffisance d'investissement de l'État fédéral et des États/Régions dans l'enseignement supérieur. Les dirigeants politiques ne semblent pas vouloir développer la formation de niveau supérieur. Au contraire, nous pensons que la société a et aura besoin encore davantage de personnes hautement qualifiées et exigeons une augmentation des budgets, pour donner aux jeunes la chance d'acquérir formation et qualification supérieures.

LA TRANSFORMATION DES UNIVERSITÉS EN « ENTREPRISES »

Sur ce sujet également apparaît dans la classe politique une majorité inquiétante. La conception d'université « entrepreneuriale » semble dominante dans les déclarations sur l'université du XXI^e siècle. Ainsi universités et facultés doivent « vendre leurs produits » sur le marché et les étudiants deviennent des clients. L'autogestion, la collégialité ne rentrent pas dans ce cadre-là. Le GEW s'oppose à cette évolution : nous considérons plus que jamais l'université comme une institution mixte personnels-étudiants, gérée par des représentants de ceux-ci.

LA SITUATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

La profession d'enseignant-chercheur n'est plus attractive en Allemagne, au moins pour la majorité qui ne devient pas professeur. Une nouvelle loi fédérale permet aux universités et plus généralement aux institutions de recherche et d'enseignement supérieur d'employer des personnels sous contrats à durée déterminée – et renouvelables ! Les jeunes chercheurs n'ont pas de perspective d'emploi permanent ou une, minime, vers un poste de professeur. Aussi la plupart d'entre eux et les meilleurs classés préfèrent s'orienter vers le « business » ou aller à l'étranger. En effet, dès maintenant, les enseignants ne se voient proposer majoritairement que des emplois précaires et à temps partiel, donc sous-payés et aussi autofinancés. Nous sommes très inquiets de ces évo-

lutions : nous soutenons les motions proposées au congrès mondial de l'IE exigeant que l'Éducation et la Recherche soient vues comme une profession à part entière pour toutes les catégories et pas seulement pour le professorat.

LES CONSÉQUENCES DU PROCESSUS DE BOLOGNE

Comme tous les syndicats partenaires en Europe, nous devons intervenir sur les défis lancés par ce processus. Aux systèmes nationaux précédents le processus de Bologne oblige de substituer une architecture commune basée principalement sur deux cycles : il exige la mise en place avant 2010 d'un diplôme commun pour les « undergraduates » (licence) et un pour les « graduates » (master). Le GEW insiste pour que ce processus ne menace pas mais améliore la qualité de l'enseignement supérieur. En particulier il exige un engagement ferme des gouvernements et des universités sur le point suivant : chaque étudiant ayant terminé avec succès le premier cycle doit pouvoir accéder au second cycle de son choix. ●

(1) Syndicat de l'éducation et de la connaissance.

(2) Voir *Le SNESUP* n° 558 et 559.

GEW/SNESUP

Le GEW est une fédération appartenant à la DGB, confédération syndicale allemande. L'équipe d'animation « enseignement supérieur » du GEW a changé récemment. Nous reprenons avec elle le travail bilatéral, outre le travail au sein de l'IE.

AFFILIATION À L'INTERNATIONALE DE L'ÉDUCATION (I.E.)

Lors du congrès de Paris, en juin 2007, le SNESUP-FSU a décidé de rejoindre l'Internationale de l'Éducation, rejoignant ainsi nos partenaires de la FSU, SNCS, SNES, SNEP et SNUIPP.

À la rentrée nous en avons officiellement fait la demande et avons été invités à la conférence mondiale de l'IE sur l'Enseignement supérieur à Malaga (voir Le SNESUP n° 560) À chaque étape de la constitution du dossier, la CAN est consultée. En janvier, il s'agissait notamment de ratifier le coût de cette affiliation. Le dossier est maintenant au secrétariat de l'IE : celui-ci doit le transmettre aux organisations françaises pour avis. La décision revient au bureau exécutif qui se tiendra fin septembre 2008.

Entretien avec Jean-François Tealdi

Secrétaire général SNJ-CGT France 3 et Audiovisuel



Moins de publicité sur les ondes = plus de service public audiovisuel : êtes-vous d'accord avec cette équation ?

Certainement pas. On pourrait se satisfaire qu'il n'y ait plus de publicité dans l'audiovisuel public si nous vivions dans un monde idéal où serait assuré un financement pérenne de nos missions de service public. Ce n'est pas le cas puisque, malheureusement, nous n'avons aucun engagement certain, malgré les déclarations de N. Sarkozy, quant à ce financement. Si l'on veut supprimer totalement la publicité, il faudrait augmenter la redevance jusqu'à un taux proche de celui qui s'applique dans les grands pays européens (Allemagne et Grande-Bretagne), c'est-à-dire aux alentours de 200 euros par an, ce que N. Sarkozy se refuse à faire. A contrario, les 840 millions d'euros qui vont nous manquer vont aller grossir les rentrées publicitaires de nos concurrents du privé, pour partie TF1 et M6, mais aussi les chaînes thématiques des amis du président de la République, notamment celles de la TNT. Comme pour l'ensemble du service public, éducation nationale, santé, justice, transport, il s'agit là d'une attaque en règle que N. Sarkozy lance contre nous.

À côté des enjeux commerciaux et financiers de la publicité, ne doit-on pas réfléchir aussi sur son impact à l'antenne, qui impose aux programmes un rythme ou un format ?

Il est vrai que la publicité impose des durées formatées aux scénaristes et aux réalisateurs, pour les séries comme pour les documentaires. Mais ce n'est pas parce que supprimant la publicité, les séries ne seront plus formatées en terme de durée qu'on retrouvera pour autant, dans l'écriture et la sélection des documentaires ou des fictions, l'audace que devrait avoir le service public dans ce domaine... Même si, au récent Festival international des programmes audiovisuels de Biarritz, France 2 et

Revenir aux fondamentaux
du métier, reconquérir
le pluralisme, c'est une bataille
de longue haleine.

France 3 ont été particulièrement distinguées, en obtenant sept distinctions pour des œuvres programmées cette année.

La question du pluralisme, de l'image terriblement déformée de la société française et de ses aspirations que portent la presse et les médias, ne peut être niée depuis le référendum sur le Traité constitutionnel européen de 2005. Pour le SNESUP, il y a un enjeu de liberté considérable. Qu'en pensez-vous ?

Le décalage entre les citoyens et les médias date de l'élection présidentielle de 1995. Les premières dérives sont apparues lorsque l'ensemble des médias favorisait outrancièrement la candidature de Balladur alors que c'est J. Chirac qui a été élu. La situation s'est aggravée avec le référendum sur le traité constitutionnel européen, ensuite avec la mise en scène du tandem Sarkozy-Royal lors de la dernière présidentielle. Tout au long de l'année, je constate que dans toutes les émissions on invite de prétendus experts économiques qui viennent nous expliquer pourquoi il n'y a pas d'autres solutions à tous nos problèmes que la solution libérale ; on n'invite jamais de penseurs économiques qui se situent dans une autre perspective et remettent en cause cette logique libérale. C'est vrai aussi pour les banlieues, pour le social, il est assez extraordinaire que, par exemple, le service public et France 2 n'aient pas du tout parlé, sinon très récemment, de l'enjeu de toute la recodification du code du travail qui concerne l'ensemble du monde salarié. On est en complet décalage, entre ce que vivent les gens et ce qu'on montre comme « réalité ». Depuis le mois de juin, cela suscite une réflexion et des prises de positions de l'ensemble des syndicats de journalistes pour que l'on revienne aux fondamentaux du métier, récolter l'info, croiser les interviews, donner des perspectives, reconquérir le pluralisme... Mais c'est une bataille de longue haleine. ●



Communiquer l'utopie. Économie solidaire et démocratie

Sous la direction d'Éric Dacheux, L'Harmattan.

L'utopie n'est pas morte. Elle s'est transformée. Elle ne cherche plus à faire advenir un homme idéal dans une société parfaite. Elle ouvre les portes du possible en s'appuyant sur des expériences concrètes. L'économie solidaire en est l'exemple le plus abouti. Quels sont les problèmes de communication que rencontrent les militants et les élus cherchant à promouvoir ce projet de société ? Les auteurs réunis ici (chercheurs et acteurs) apportent des réponses précises. Une première partie, « l'utopie confrontée au réel », analyse les problèmes de communication qui surgissent lorsque l'utopie cherche à

s'incarner socialement. Dans une seconde partie, « le réel en panne d'utopie », quatre textes s'efforcent de comprendre les rapports entre utopie et démocratie, en France et au Québec. Une conclusion générale propose une nouvelle vision qui englobe la dimension symbolique, politique et économique de la crise démocratique actuelle. Cet ouvrage remet en cause bien des idées reçues comme la crise de la représentation, la fin de l'histoire ou l'avènement d'une société de communication et met en lumière le rôle central que joue l'absence de nouvelle utopie dans une crise démocratique bien plus complexe et profonde qu'une méfiance incongrue de la

société civile vis-à-vis de la classe politique. Un livre clair et stimulant qui propose une vision originale de la démocratie au XXI^e siècle.

Éric Dacheux est professeur des Universités en sciences de l'information et de la communication à l'université Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand) où il anime l'équipe « Communication et Solidarité ». Il est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages consacrés aux rapports entre communication, démocratie et militantisme. Il milite lui-même dans plusieurs organisations comme l'Université de la vie associative (Saint-Étienne) ou le collectif d'économie solidaire MB2.

Le *snesUp*, pour vous

→ par Carmen Alava, François Bouillon

Au siège du SNESUP, la rénovation et le réaménagement de nos locaux se sont accompagnés de la mise en œuvre progressive de l'organisation du travail en « pôles d'activité » confiés aux secrétaires qualifiées.

Cette nouvelle organisation du travail, concertée en profondeur, à la fois collectivement et avec chacune et chacun, a pour but de favoriser un travail plus collectif, plus responsable, plus lisible, en un mot plus satisfaisant pour tous. Les nouvelles dispositions ont été arrêtées par le Bureau national du 14 novembre 2006. Elles se traduisent en une organisation du travail en deux emplois et en cinq pôles.

A. DEUX EMPLOIS

- Carmen Alava occupe l'emploi dit fonctionnel qui organise le travail des autres personnels du siège et administre le travail de la direction nationale (tél. : 01 44 79 96 21, sg@snesup.fr).
- Nancy Dussaut occupe l'emploi technique correspondant à la fonction d'accueil (tél. : 01 44 79 96 10, accueil@snesup.fr).

B. CINQ PÔLES

B1. Situation des personnels

Le secrétariat de ce pôle est assuré par Valérie de Araujo dans le cadre d'un emploi à temps plein. Laurence Fuentes assure l'intérim jusqu'à la fin de son congé de maternité (tél. : 01 44 79 96 13, personnels@snesup.fr ou affaires@snesup.fr ou cnu@snesup.fr ou retraite@snesup.fr).



Rattachée au pôle « situation des personnels », Dalila Milat est plus particulièrement en charge du secteur « second degré », intégré au pôle (tél. : 01 44 79 96 28, second.degre@snesup.fr).

B2. Service public d'enseignement supérieur et de recherche en France et dans le monde (structures, cursus de formations, CNESER, formation des enseignants, recherche) : le secrétariat de ce

pôle est assuré par Marie-Claude Plantier (tél. : 01 44 79 96 18, formations@snesup.fr ou recherche@snesup.fr ou cneser@snesup.fr ou service.public@snesup.fr ou international@snesup.fr ou libertes@snesup.fr).

B3. Trésorerie et comptabilité

Le secrétariat de ce pôle est assuré par Laetitia Lavocat-Dubuis (tél. : 01 44 79 96 16, tresorerie@snesup.fr).

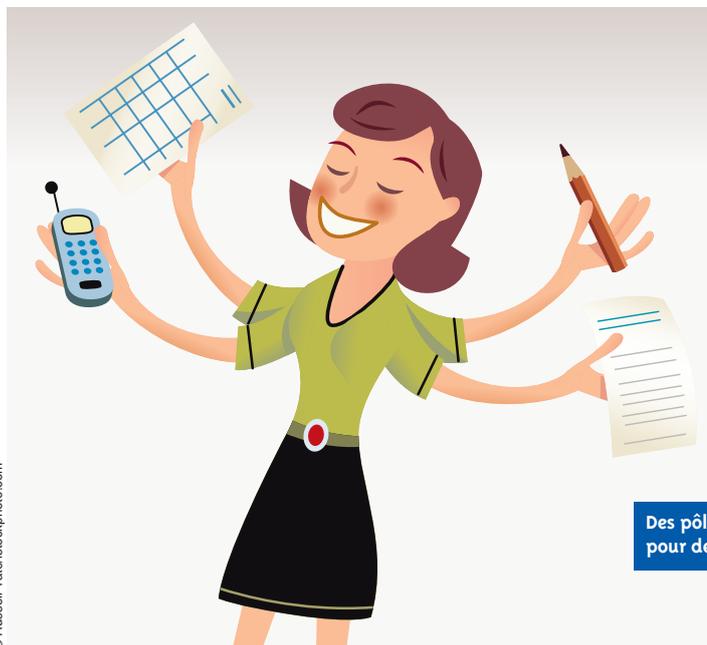
B4. Communication

Le secrétariat de ce pôle est assuré par Latifa Rochdi. Il recouvre tous les aspects de la communication écrite (mensuel, publications intermédiaires du mensuel) et électronique (web). Tél. : 01 44 79 96 23, redac@snesup.fr ; web@snesup.fr).

B5. Développement et rayonnement du syndicat

Le secrétariat de ce pôle est assuré par Thérèse Précigout depuis le 10 décembre 2007 (tél. : 01 44 79 96 17, vie.syndicale@snesup.fr).

Nous vous donnons les coordonnées téléphoniques et électroniques des personnels afin que vous puissiez les contacter directement. Il est aussi important, pour vous comme pour nous, que vous n'hésitez pas à laisser des messages. En tout état de cause, le numéro du siège est le 01 44 79 96 10. Son numéro de fax est le 01 42 46 26 56. ●



Des pôles distincts pour des besoins divers

**Plus de 20 universités et de 50 grandes Écoles françaises ont déjà choisi
ade campus ou ade expert pour créer et gérer leurs emplois du temps :**

Groupe HEC
ENSTIMAC
ENSIACET
ESIEE Paris
ESIEE Amiens
Avancia / Negocia
Gobelins École de l'image
Euramed
INSA Rennes
INSA Strasbourg
INSA Toulouse
EIGSI
ESIGELEC

FNSAI Bruz
ESC Rennes
ENS Telecom Bretagne
ENAP
INPG
Université de Bretagne Ouest
Université de Rennes 1
Université Catholique de l'Ouest
Université François Rabelais Tours
Université de Haute Alsace Mulhouse Colmar
Université Henry Poincaré (Nancy)
Université Jean Monnet Saint Etienne
Université Pierre Mendès France Grenoble 2

Université Paris IV Sorbonne
Université Paris X Nanterre
Université Paris Marne la Vallée
Université de Bretagne Sud
Université Maine Le Mans Laval
Université d'Orléans
Université de Bourgogne
Universités de Strasbourg
Université Claude Bernard Lyon 1
Université Joseph Fourier Grenoble 1
Université Stendhal Grenoble 3
Université Paris IX Dauphine
Université Paris XII Val de Marne, etc.

**Que vous soyez une composante d'Université, un IUT, une Grande
École ou une Université, les solutions ADESOFT apportent une réponse
pertinente à vos besoins :**



→ Gérer au quotidien (déplacement de cours, recherche de salle libre, changement d'intervenant, etc.) par ADE ou par internet.

→ Paramétrer les contraintes pédagogiques, les contraintes enseignants, les contraintes étudiants (LMD), les contraintes salles, etc.

→ Planifier ou replanifier instantanément en respectant les contraintes.

→ Optimiser l'utilisation des salles.

→ Communiquer en temps réel, par le web, par mail, avec les agendas électroniques, etc.

→ S'intégrer à d'autres solutions ou ERPs (Apogée, Harpège, Agresso, etc.) au sein du système d'information, ainsi qu'aux plateformes open sources et aux bases de données relationnelles du marché.

**Nous sommes à votre disposition pour discuter de vos projets
et répondre à vos questions, sans engagement :**

Vous pouvez nous joindre par e-mail à
→ contactprojets@adesoft.com

ou appeler directement **M. David-Philip Labédays** à
→ **ADESOFTware : 101, rue Molière - 94200 Ivry s/Seine**
Tél. : 01 4515 4790 • Fax : 01 4658 6726